Parlement européen
2024-2029

Commission des affaires économiques et monétaires

2024/2118(INI)

2.5.2025

AMENDEMENTS
1 - 245

Projet de rapport
Michalis Hadjipantela
(PE770.261v01-00)

Le rôle de la simplicité de la réglementation fiscale et de la fragmentation fiscale dans la compétitivité européenne
(2024/2118(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Pasquale Tridico, Jussi Saramo, Manon Aubry, Marc Botenga

Proposition de résolution
Visa 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la résolution 79/235 adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 24 décembre 2024 sur la promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations unies,

Or. en

Amendement 2
Pascal Canfin, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Visa 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la déclaration des dirigeants du G20 réunis à Rio de Janeiro du 19 novembre 2024 et la déclaration ministérielle du G20 de Rio de Janeiro sur la coopération fiscale internationale [1 bis]
	[1 bis] ***https://g20.org/wp-content/uploads/2024/11/G20-Rio-de-Janeiro-Leaders-Declaration-EN.pdf***

Or. en

Amendement 3
Fabio De Masi

Proposition de résolution
Visa 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le projet d'une norme coordonnée d'imposition effective minimale pour les ultra-riches du 25 juin 2024, préparé par la présidence brésilienne du G20,

Or. en

Amendement 4
Fabio De Masi

Proposition de résolution
Visa 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la déclaration des dirigeants du G20 réunis à Rio de Janeiro du 19 novembre 2024,

Or. en

Amendement 5
Fabio De Masi

Proposition de résolution
Visa 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 25 novembre 2015 sur les rescrits fiscaux et autres mesures similaires par leur nature ou par leur effet (basée sur les conclusions de la commission spéciale TAXE 1),

Or. en

Amendement 6
Fabio De Masi

Proposition de résolution
Visa 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 6 juillet 2016 sur les rescrits fiscaux et autres mesures similaires par leur nature ou par leur effet (basée sur les conclusions de la commission spéciale TAXE 2),

Or. en

Amendement 7
Fabio De Masi

Proposition de résolution
Visa 26 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 26 mars 2019 sur la criminalité financière, la fraude fiscale et l'évasion fiscale (basée sur le rapport d'initiative de la commission spéciale sur la criminalité financière, la fraude fiscale et l'évasion fiscale - TAX3)

Or. en

Amendement 8
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Visa 33 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'étude intitulée «Local taxes on economic activity in municipalities in EU Member States» (Impôts locaux sur l'activité économique au sein des municipalités des États membres de l'Union) du Centre commun de recherche

(JRC) de la Commission européenne de 2022,

Or. en

Amendement 9
Fabio De Masi

Proposition de résolution
Visa 38 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les contributions du Symposium fiscal 2025 de l'Union,

Or. en

Amendement 10
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Considérant -A (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	-A. considérant que les politiques fiscales efficaces, équitables et efficientes jouent un rôle déterminant dans la promotion d'une croissance durable à long terme et de sociétés inclusives, en générant les fonds nécessaires pour fournir des biens et des services publics essentiels, encourager l'investissement et réduire les inégalités sociales et économiques;

Or. en

Amendement 11
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution

Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que l'Union est confrontée à un retard d'investissement important de l'ordre de 750 à 800 milliards d'euros par an [1 bis]; que combler ce retard est essentiel pour garantir une croissance économique durable, accroître la compétitivité et atteindre les objectifs de transition numérique et écologique de l'Union;
	[1 bis] Mario Draghi, «The future of European competitiveness» (L'avenir de la compétitivité européenne)

Or. en

Amendement 12
Lídia Pereira

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant qu'en 2023, la charge fiscale (c'est-à-dire la part des recettes fiscales globales dans le PIB) dans l'Union s'élevait à 39,0 % du PIB, soit une légère baisse par rapport à 2022[16];	B. considérant qu'en 2023, la charge fiscale (c'est-à-dire la part des recettes fiscales globales dans le PIB) dans l'Union s'élevait à 39,0 % du PIB, soit une légère baisse par rapport à 2022[16]***, mais qu'elle reste sensiblement élevée***; ***que dans certains États membres, ce ratio a augmenté au cours de la dernière décennie;***
[16]Commission européenne, «Data on Taxation trends» (Données sur les tendances de la fiscalité), dernière mise à jour le 10 mars 2025.	[16]Commission européenne, «Data on Taxation trends» (Données sur les tendances de la fiscalité), dernière mise à jour le 10 mars 2025.

Or. en

Amendement 13
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que les pertes mondiales dues à la fraude fiscale sont estimées à environ 500 milliards d'euros, dont 100 milliards dans l'Union européenne; [1 bis]
	[1 bis] ***Rapport spécial 27/2024 de la Cour des comptes européenne: Lutte contre les régimes fiscaux dommageables et l'évasion fiscale des entreprises***

Or. en

Amendement 14
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que l'Union perd des centaines de milliards d'euros de recettes fiscales chaque année en raison de la fraude fiscale, de l'évasion fiscale et de l'optimisation fiscale agressive à laquelle ont recours les entreprises multinationales et les personnes fortunées [1b]***, notamment en mettant à profit les différences entre les systèmes fiscaux nationaux et la fragmentation fiscale; que ces pertes privent les États membres d'un financement public essentiel qui pourrait être utilisé pour soutenir les infrastructures, l'innovation et les politiques sociales nécessaires afin***

de renforcer la compétitivité et la résilience économique de l'Union;

[1 ter] ***Murphy, R. (2019). The European tax gap. A report for the Socialists and Democrats Group in the European Parliament (L'écart fiscal européen, rapport pour le groupe S&D au Parlement européen), Politique mondiale, janvier 2019.***

Or. en

Amendement 15
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B ter. considérant que l'abus transfrontalier relatif à l'impôt sur les sociétés demeure le premier contributeur aux pertes fiscales au niveau mondial; que cet abus fiscal constitue un défi économique mondial majeur, privant les gouvernements de recettes fiscales essentielles à l'investissement public, exacerbant les inégalités entre et dans les pays, et faussant la concurrence en sapant les petites entreprises nationales qui génèrent la majorité des emplois;

Or. en

Amendement 16
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*

D. considérant que, selon la Commission, l'écart de conformité en matière de TVA s'élevait à 89,3 milliards d'euros en 2022[18];	D. considérant que, selon la Commission, l'écart de conformité en matière de TVA s'élevait ***à lui seul*** à 89,3 milliards d'euros***, soit environ 7 % des recettes de TVA totales*** en 2022[1 quinquies]; ***que, selon les estimations, un quart de l'écart de TVA est directement lié à la fraude criminelle à la TVA[2 quinquies];***
[18] Commission européenne, VAT gap in the EU: 2024 report (Rapport 2024 sur l'écart de TVA dans l'UE), 2024.	***[1 quinquies] Commission européenne, VAT gap in the EU: 2024 report (Rapport 2024 sur l'écart de TVA dans l'Union), 2024.***
	[2 quinquies] Questions and Answers: VAT Gap 2022 report (Questions-réponses: rapport sur l'écart de TVA en 2022. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/qanda_22_7519
Or. en	Or. en

Amendement 17
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que les coûts liés au respect des obligations fiscales constituent une charge financière supplémentaire pour les entreprises qui s'ajoute à l'assujettissement à l'impôt lui-même, ce qui réduit le temps et les ressources consacrés aux autres opportunités d'investissement;
	Or. en

Amendement 18
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que, selon les estimations, le coût total lié au respect des obligations fiscales dans les 27 États membres de l'Union plus le Royaume-Uni est de 204 milliards d'euros, ce qui équivaut à 1,3 % de leur PIB combiné; que les micro-entreprises supportent l'écrasante majorité de ces coûts (87 %), suivies par les petites entreprises (10 %), ce qui fait peser une charge administrative disproportionnée sur les entreprises les plus petites[1 sexies];
	[1 sexies] VVA/KPMG, «Study on the Cumulated Impacts of Tax Compliance Costs for SMEs and Micro-Enterprises» (Étude sur les impacts cumulés des coûts liés au respect des obligations fiscales pour les PME et les micro-entreprises), Commission européenne, DG TAXUD, 2022.

Or. en

Amendement 19
Thomas Bajada, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que la charge relative au respect des obligations fiscales est disproportionnellement plus élevée pour les PME que pour les grandes entreprises;

Or. en

Amendement 20
Kira Marie Peter-Hansen

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que les États membres sont confrontés à d'importants défis susceptibles d'avoir une incidence sur leurs recettes fiscales et sur la composition des impôts, tels que les changements démographiques importants, la crise climatique, la numérisation et l'automatisation;

Or. en

Amendement 21
Lídia Pereira

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que la fiscalité relève principalement de la compétence nationale des États membres, conformément aux traités;

Or. en

Amendement 22
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que la fiscalité est une

prérogative des États membres, l'Union n'ayant que des compétences limitées, comme le prévoit le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE);

Or. en

Amendement 23
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Considérant E ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E ter. considérant que la mobilité croissante des capitaux, ainsi que les tendances plus générales à la mondialisation et à la numérisation au cours des dernières décennies, ont progressivement diminué la capacité des pays individuels à assurer l'efficacité de leur politique fiscale et la protection de leur assiette fiscale, en particulier l'impôt sur les sociétés, mais aussi de plus en plus l'impôt sur le revenu des personnes physiques, ce qui effrite les bases des recettes publiques[2 sexies];
	[2 sexies] de la Feria, R. (2023). Pillar 2, Fiat, and the EU Unanimity rule on tax matters. Fiat, and the EU Unanimity Rule on Tax Matters (Pilier 2, Fiat et la règle européenne de l'unanimité sur les questions fiscales. Fiat et la règle européenne de l'unanimité sur les questions fiscales) (3 janvier 2023), 2-8.

Or. en

Amendement 24
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Considérant E ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E ter. considérant que, selon les estimations d'une étude de la Commission européenne[1 bis], les entreprises de l'Union européenne à 28 ont supporté en moyenne un coût annuel de respect des obligations fiscales équivalant à 1,9 % de leur chiffre d'affaires en 2019; que parmi les différentes taxes, les entreprises considèrent la TVA et l'impôt sur les sociétés comme celles présentant la plus lourde charge en matière de conformité;
	[1 bis] Commission européenne, Tax compliance costs for SMEs : An update and a complement Final Report 2022 (Coûts du respect des obligations fiscales pour les PME : mise à jour et complément au rapport final 2022), https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/70a486a9-b61d-11ec-b6f4-01aa75ed71a1

Or. en

Amendement 25
Fabio De Masi

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que le rapport complet de Mario Draghi sur la situation économique de l'Union européenne met en garde contre la baisse de la productivité et de la compétitivité de l'Union et contre le fait qu'en l'absence de mesures décisives, l'Union serait confrontée à un «déclin lent et agonisant», en soulignant également la nécessité ***de politiques coordonnées***, de	F. considérant que le rapport complet de Mario Draghi sur la situation économique de l'Union européenne met en garde contre la baisse de la productivité et de la compétitivité de l'Union et contre le fait qu'en l'absence de mesures décisives, l'Union serait confrontée à un «déclin lent et agonisant», en soulignant également la nécessité ***d'accroître l'investissement tant***

réduire les obstacles bureaucratiques pour améliorer la compétitivité et de recenser et d'éliminer les règles inutiles, y compris dans le domaine de la fiscalité;	***privé que public***, de réduire les obstacles bureaucratiques pour améliorer la compétitivité et de recenser et d'éliminer les règles inutiles, y compris dans le domaine de la fiscalité;

Or. en

Amendement 26
Roberts Zīle

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que le rapport complet de Mario Draghi sur la situation économique de l'Union européenne met en garde contre la baisse de la productivité et de la compétitivité de l'Union et contre le fait qu'en l'absence de mesures décisives, l'Union serait confrontée à un «déclin lent et agonisant», en soulignant également la nécessité de politiques coordonnées***, de réduire les obstacles bureaucratiques pour améliorer la compétitivité et de recenser et*** d'éliminer ***les règles*** inutiles***, y compris dans le domaine de*** la fiscalité;	F. considérant que le rapport complet de Mario Draghi sur la situation économique de l'Union européenne met en garde contre la baisse de la productivité et de la compétitivité de l'Union et contre le fait qu'en l'absence de mesures décisives, l'Union serait confrontée à un «déclin lent et agonisant», en soulignant également la nécessité de politiques coordonnées ***limitées afin*** d'éliminer ***les barrières*** inutiles ***et de réduire les obstacles à*** la fiscalité ***dans le cadre de la rationalisation du marché unique***;

Or. en

Amendement 27
Kira Marie Peter-Hansen

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que le rapport complet de Mario Draghi sur la situation économique de l'Union européenne met en garde contre la baisse de la productivité et de la compétitivité de l'Union et contre le	F. considérant que le rapport complet de Mario Draghi sur la situation économique de l'Union européenne met en garde contre la baisse de la productivité et de la compétitivité de l'Union et contre le

fait qu'en l'absence de mesures décisives, l'Union serait confrontée à un «déclin lent et agonisant», en soulignant également la nécessité de politiques coordonnées, de réduire les obstacles bureaucratiques pour améliorer la compétitivité et de recenser ***et d'éliminer*** les règles ***inutiles, y compris dans le domaine de la fiscalité***;	fait qu'en l'absence de mesures décisives, l'Union serait confrontée à un «déclin lent et agonisant», en soulignant également la nécessité de politiques coordonnées, de réduire les obstacles bureaucratiques pour améliorer la compétitivité et de recenser ***le besoin d'harmoniser*** les règles ***en matière de fiscalité afin d'approfondir le marché intérieur***;

Or. en

Amendement 28
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que le rapport complet de M. Draghi reconnaît également le besoin d'«éliminer tout obstacle fiscal à l'investissement transfrontalier au sein de l'Union afin de réduire la fragmentation du marché des capitaux» comme moyen de réduire la fragmentation et d'approfondir l'union des marchés des capitaux; que les rapports insistent sur le fait que «les citoyens de l'Union devraient pouvoir investir dans d'autres États membres sans procédures fiscales complexes, qui entraînent de fait une double imposition» et que «la fiscalité liée aux investissements en capital devrait être synchronisée autant que possible afin de réduire la fragmentation pour ce qui est des mesures d'incitations»;[1 septies]

[1 septies] Mario Draghi, «The Future of European Competitiveness» (L'avenir de la compétitivité européenne), Partie B - Analyse approfondie et recommandations, septembre 2024, p. 293

Or. en

Amendement 29
Markus Ferber

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que la fragmentation de la politique fiscale et sa conception excessivement complexe créent divers obstacles pour les entreprises et les citoyens au sein du marché unique, comme de l'incertitude juridique, un excès de formalités administratives, un risque de double imposition et des difficultés pour demander des détaxes; que ces obstacles découragent l'activité économique transfrontière au sein du marché unique; que la fragmentation de la politique fiscale et sa conception excessivement complexe créent également des risques pour les autorités fiscales, tels que la double non-imposition et les possibilités d'arbitrage;

Or. en

Amendement 30
Fabio De Masi

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que la déclaration des dirigeants du G20 réunis à Rio de Janeiro a souligné que l'imposition progressive est l'un des principaux outils permettant de réduire les inégalités nationales, de renforcer la viabilité budgétaire, de favoriser le rééquilibrage budgétaire, de promouvoir une croissance forte, durable, équilibrée et inclusive et de faciliter la

réalisation des ODD, et qu'elle s'engage à veiller à ce que les ultra-riches soient effectivement imposés;

Or. en

Amendement 31
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Considérant F ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F ter. considérant que le rapport Letta souligne qu'un financement efficace et durable des services d'intérêt général (SIG) est essentiel pour maintenir le modèle social européen et garantir l'accès universel à des services de haute qualité, notamment les soins de santé, le logement, l'énergie et les communications numériques, indispensables à la protection sociale, à l'inclusion et à la compétitivité[2 septies];
	[2 septies] Enrico Letta, «Much More than a Market - Empowering the Single Market to deliver a sustainable future and prosperity for all EU Citizens» (Bien plus qu'un marché – Donner au marché unique les moyens d'assurer un avenir durable et la prospérité de tous les citoyens de l'Union), avril 2024, p. 98.

Or. en

Amendement 32
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Considérant F quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F quater. considérant que le rapport Letta souligne que la fragmentation fiscale demeure un obstacle majeur pour les entreprises de l'Union, et les PME en particulier, et qu'un meilleur alignement au moyen d'un cadre fiscal européen harmonisé est essentiel pour faciliter la libre circulation des travailleurs, des biens et des services et pour soutenir la croissance et l'investissement privé[3 septies]; qu'une fiscalité solide et équitable constitue un instrument essentiel pour générer les recettes nécessaires à l'investissement et au maintien des SIG dans toutes les régions de l'Union;
	[3 septies] Enrico Letta, «Much More than a Market - Empowering the Single Market to deliver a sustainable future and prosperity for all EU Citizens» (Bien plus qu'un marché – Donner au marché unique les moyens d'assurer un avenir durable et la prospérité de tous les citoyens de l'Union), avril 2024, p. 91, 111.

Or. en

Amendement 33
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que des règles fiscales simples et prévisibles devraient faciliter le paiement des impôts par les contribuables ainsi que l'administration et la perception des recettes par les pouvoirs publics; souligne la nécessité de créer une Union européenne respectueuse de la conformité et favorable aux entreprises, où les secteurs	1. souligne que des règles fiscales simples et prévisibles devraient faciliter le paiement des impôts par les contribuables ainsi que l'administration et la perception des recettes par les pouvoirs publics; souligne la nécessité de créer une Union européenne respectueuse de la conformité et favorable aux entreprises, où les secteurs

productifs peuvent être compétitifs et prospérer et où les travailleurs peuvent gagner de bons revenus;	productifs peuvent être compétitifs et prospérer et où les travailleurs peuvent gagner de bons revenus; ***souligne que des règles d'imposition trop complexes et onéreuses découragent l'investissement, réduisent la prospérité, augmentent le coût de la vie et portent atteinte au niveau de vie; insiste sur le fait que la fiscalité est un moyen et non une fin en soi;***

Or. en

Amendement 34
Kira Marie Peter-Hansen

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que des règles fiscales simples et prévisibles devraient faciliter le paiement des impôts par les contribuables ainsi que l'administration et la perception des recettes par les pouvoirs publics; souligne la nécessité de créer une Union européenne respectueuse de la conformité et favorable aux entreprises, où les secteurs productifs peuvent être compétitifs et prospérer ***et*** où les travailleurs peuvent gagner de bons revenus;	1. souligne que des règles fiscales simples et prévisibles devraient faciliter le paiement des impôts par les contribuables ainsi que l'administration et la perception des recettes par les pouvoirs publics; souligne la nécessité de créer une Union européenne respectueuse de la conformité et favorable aux entreprises, où les secteurs productifs peuvent être compétitifs et prospérer***,*** où les travailleurs peuvent gagner de bons revenus ***et où l'environnement est protégé***;

Or. en

Amendement 35
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que des règles fiscales simples et prévisibles devraient faciliter le	1. souligne que des règles fiscales simples et prévisibles devraient faciliter le

paiement des impôts par les contribuables ainsi que l'administration et la perception des recettes par les pouvoirs publics; souligne la nécessité de créer une Union européenne respectueuse de la conformité et favorable aux entreprises, où les secteurs productifs peuvent être compétitifs et prospérer et où les travailleurs peuvent gagner ***de bons revenus***;	paiement des impôts par les contribuables ainsi que l'administration et la perception des recettes par les pouvoirs publics; souligne la nécessité de créer une Union européenne respectueuse de la conformité et favorable aux entreprises, où les secteurs productifs peuvent être compétitifs et prospérer et où les travailleurs peuvent gagner ***un salaire équitable***;

Or. en

Amendement 36
Roberts Zīle

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que des règles fiscales simples et prévisibles devraient faciliter le paiement des impôts par les contribuables ainsi que l'administration et la perception des recettes par les pouvoirs publics; souligne la nécessité de créer une ***Union européenne*** respectueuse de la conformité et favorable aux entreprises, où les secteurs productifs peuvent être compétitifs et prospérer et où les travailleurs peuvent gagner de bons revenus;	1. souligne que des règles fiscales simples et prévisibles devraient faciliter le paiement des impôts par les contribuables ainsi que l'administration et la perception des recettes par les pouvoirs publics; souligne la nécessité de créer une ***approche*** respectueuse de la conformité et favorable aux entreprises, où les secteurs productifs peuvent être compétitifs et prospérer et où les travailleurs peuvent gagner de bons revenus;

Or. en

Amendement 37
Billy Kelleher, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne que les guerres commerciales nuisent aux entreprises, tant au niveau national que mondial; que

les entreprises se nourrissent de certitude et de prévisibilité, ce qui leur permet de prendre des décisions à long terme en matière d'investissement et de croissance; demande instamment à la Commission et aux États membres de s'efforcer de limiter autant que possible les turbulences commerciales et de veiller à ce que les entreprises européennes soient impliquées et consultées au moment de prendre des décisions en réponse aux droits de douane;

Or. en

Amendement 38
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne que la conception de la politique fiscale et les niveaux globaux d'imposition ne doivent pas fausser la prise de décision des acteurs économiques ni limiter leurs options économiques;

Or. en

Amendement 39
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne que ***le système fiscal de l'Union*** devrait respecter les principes de subsidiarité et de proportionnalité ***et*** que les États membres conservent le droit d'adapter leurs systèmes fiscaux à leurs besoins nationaux spécifiques***, tout en***	2. souligne que ***le cadre fiscal de l'Union*** devrait respecter les principes de subsidiarité et de proportionnalité***; reconnaît*** que les États membres conservent le droit d'adapter leurs systèmes fiscaux à leurs besoins nationaux

respectant des normes communes et en garantissant une utilisation efficace des recettes;

spécifiques ***dans la mesure où les règles ne sont pas harmonisées en vertu du droit de l'Union***;

Or. en

Amendement 40
Lídia Pereira

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne que le système fiscal de l'Union devrait respecter les principes de subsidiarité et de proportionnalité et que les États membres ***conservent*** le droit d'adapter leurs systèmes fiscaux à leurs besoins nationaux spécifiques, tout en respectant des normes communes et en garantissant une utilisation efficace des recettes;	2. souligne que le système fiscal de l'Union devrait respecter les principes de subsidiarité et de proportionnalité et que les États membres ***ont*** le droit d'adapter leurs systèmes fiscaux à leurs besoins nationaux spécifiques, tout en respectant des normes communes***, en coordonnant les efforts dans la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, en échangeant des informations de manière fluide et efficace,*** et en garantissant une utilisation efficace des recettes;

Or. en

Amendement 41
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne que le système fiscal de l'Union devrait respecter les principes de subsidiarité et de proportionnalité et que les États membres conservent le droit d'adapter leurs systèmes fiscaux à leurs besoins nationaux spécifiques, tout en respectant des normes communes et en garantissant une utilisation efficace des	2. souligne que le système fiscal de l'Union devrait respecter les principes de subsidiarité et de proportionnalité et que les États membres conservent le droit d'adapter leurs systèmes fiscaux à leurs besoins nationaux spécifiques, tout en respectant des normes communes et ***le principe de coopération loyale, et*** en

recettes;	garantissant une utilisation efficace des recettes;

Or. en

Amendement 42
Billy Kelleher

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne que le système fiscal de l'Union devrait respecter les principes de subsidiarité et de proportionnalité et que les États membres conservent le droit d'adapter leurs systèmes fiscaux à leurs besoins nationaux spécifiques, tout en respectant des normes communes et en garantissant une utilisation efficace des recettes;	2. souligne que le système fiscal de l'Union devrait respecter les principes de subsidiarité et de proportionnalité et que les États membres conservent le droit d'adapter leurs systèmes fiscaux à leurs besoins nationaux spécifiques, tout en respectant des normes communes et en garantissant une utilisation efficace des recettes; ***estime qu'il est possible de trouver un équilibre entre le respect des compétences des États membres et la garantie d'une interprétation et d'une mise en œuvre cohérentes de l'acquis fiscal de l'Union;***

Or. en

Amendement 43
Kira Marie Peter-Hansen

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne que le système fiscal de l'Union devrait respecter les principes de subsidiarité et de proportionnalité et que les États membres conservent le droit d'adapter leurs systèmes fiscaux à leurs besoins nationaux spécifiques, tout en respectant des normes communes et en	2. souligne***, comme l'indique le rapport Draghi[19 bis], que les règles fiscales divergentes dans l'Union constituent un obstacle important à la réalisation d'un véritable marché unique; reconnaît*** que le système fiscal de l'Union devrait respecter les principes de subsidiarité et de

garantissant ***une utilisation efficace des recettes***;	proportionnalité et que les États membres conservent le droit d'adapter leurs systèmes fiscaux à leurs besoins nationaux spécifiques, tout en respectant des normes communes et en garantissant ***des conditions équitables***;
	19 bis
	https://commission.europa.eu/topics/eu-competitiveness/draghi-report_en#paragraph_47059

Or. en

Amendement 44
Fabio De Masi

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne que le système fiscal de l'Union devrait respecter les principes de subsidiarité et de proportionnalité et que les États membres conservent le droit d'adapter leurs systèmes fiscaux à leurs besoins nationaux spécifiques, tout en respectant des normes communes et en garantissant une utilisation efficace des recettes;	2. souligne que le système fiscal de l'Union devrait respecter les principes de subsidiarité et de proportionnalité et que les États membres conservent le droit d'adapter leurs systèmes fiscaux à leurs besoins nationaux spécifiques***, notamment une assiette suffisamment large pour l'impôt sur les sociétés et des taux d'imposition effectifs empêchant un nivellement par le bas et protégeant les PME des pratiques fiscales déloyales des multinationales***, tout en respectant des normes communes et en garantissant une utilisation efficace des recettes;

Or. en

Amendement 45
Roberts Zīle

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne que le système fiscal de l'Union ***devrait*** respecter les principes de subsidiarité et de proportionnalité ***et*** que les États membres conservent ***le droit d'adapter*** leurs systèmes fiscaux à leurs besoins nationaux spécifiques***, tout en respectant des*** normes communes ***et en garantissant une utilisation efficace des recettes***;	2. souligne que le système fiscal de l'Union ***doit strictement*** respecter les principes de subsidiarité et de proportionnalité ***tels qu'ils sont garantis par les traités, en veillant à ce*** que les États membres conservent ***l'entière et principale responsabilité d'adapter*** leurs systèmes fiscaux à leurs besoins nationaux spécifiques***; souligne que les*** normes communes ***doivent être adaptées de manière à lever les obstacles clairs et démontrables au fonctionnement du marché unique, sans porter atteinte à la souveraineté fiscale nationale***;

Or. en

Amendement 46
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne que le système fiscal de l'Union devrait respecter les principes de subsidiarité et de proportionnalité et que les États membres conservent le droit d'adapter leurs systèmes fiscaux à leurs besoins nationaux spécifiques, tout en respectant des normes communes et en garantissant une utilisation efficace des recettes;	2. ***souligne que la fiscalité est et doit rester une compétence nationale soumise à l'unanimité;*** souligne que le système fiscal de l'Union devrait respecter les principes de subsidiarité et de proportionnalité et que les États membres conservent le droit d'adapter leurs systèmes fiscaux à leurs besoins nationaux spécifiques, tout en respectant des normes communes et en garantissant une utilisation efficace des recettes;

Or. en

Amendement 47
Fernand Kartheiser

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne que le système fiscal de l'Union devrait respecter les principes de subsidiarité et de proportionnalité et que les États membres ***conservent le droit d'adapter*** leurs systèmes fiscaux ***à leurs besoins nationaux spécifiques, tout en respectant des normes communes et en garantissant une utilisation efficace des recettes***;	2. souligne que le système fiscal de l'Union devrait respecter les principes de subsidiarité et de proportionnalité et que les États membres ***sont compétents pour déterminer*** leurs systèmes fiscaux;

Or. en

Amendement 48
Pasquale Tridico, Jussi Saramo, Manon Aubry

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. souligne l'importance d'une plus grande harmonisation fiscale entre les États membres en tant que stratégie visant à réduire les coûts associés au respect des règles fiscales pour les entreprises; souligne que de tels développements peuvent réduire de manière significative la fraude et l'évasion fiscales;

Or. en

Amendement 49
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. constate que, par conséquent, le

cadre fiscal actuel de l'Union se compose de 27 systèmes d'impôt sur les sociétés différents, ce qui constitue un obstacle majeur à l'activité des entreprises dans le marché intérieur; souligne que la complexité et les disparités des différents systèmes fiscaux en interaction créent des conditions de concurrence inégales et accroissent l'insécurité fiscale et les coûts liés au respect des obligations fiscales pour les entreprises exerçant leurs activités dans plusieurs États membres; souligne que les disparités entre les États membres créent des asymétries susceptibles d'entraîner une double non-imposition et des avantages fiscaux involontaires[1 bis];

[1 bis] ***Commission européenne, Proposition de directive du Conseil relative à un cadre pour l'imposition des revenus des entreprises en Europe (BEFIT), Exposé des motifs, p. 8.***

Or. en

Amendement 50
Kira Marie Peter-Hansen

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. est profondément préoccupé par la menace pour la souveraineté fiscale européenne exprimée dans les déclarations du président des États-Unis du 2 avril 2025 sur la TVA dans les États membres de l'Union, dans le cadre de la justification de l'imposition de droits de douane sur les importations américaines en provenance de l'Union; invite la Commission et les États membres à réaffirmer la souveraineté fiscale des États membres dans ces domaines et dans

d'autres domaines relatifs à la fiscalité, y compris les taxes européennes envisagées sur les services numériques, et juge inacceptable que des puissances étrangères cherchent à porter atteinte à la souveraineté fiscale dans l'Union;

Or. en

Amendement 51
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 ter. souligne que cette situation a des effets négatifs sur le fonctionnement du marché intérieur, car elle décourage les investissements transfrontières et place les entreprises de l'Union dans une situation concurrentielle désavantageuse par rapport aux entreprises opérant sur des marchés de taille comparable ailleurs dans le monde[1 ter]; souligne que ce paysage fragmenté désavantage de manière disproportionnée les PME et les entreprises purement nationales, qui n'ont pas les ressources nécessaires pour s'engager dans des mécanismes d'optimisation fiscale complexes et sont donc confrontées à un environnement concurrentiel inéquitable qui n'est pas propice à leur développement;

[1 ter] Commission européenne, Proposition de directive du Conseil relative à un cadre pour l'imposition des revenus des entreprises en Europe (BEFIT), Exposé des motifs, p. 1.

Or. en

Amendement 52
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 2 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 quater. souligne que, outre les efforts d'harmonisation, de nombreux progrès peuvent être accomplis pour simplifier le respect des obligations fiscales et éliminer les obstacles administratifs dans le marché intérieur grâce à des outils de mise en œuvre communs, des mesures juridiques non contraignantes, des orientations de la Commission, ainsi qu'au dialogue et à l'échange de bonnes pratiques entre les États membres;

Or. en

Amendement 53
Billy Kelleher, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. constate que les entreprises européennes, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), sont des moteurs essentiels de la croissance économique et de la création d'emplois sur l'ensemble du continent; rappelle que les PME sont confrontées à d'importants défis fiscaux en raison de la complexité des réglementations fiscales et de la fragmentation des systèmes fiscaux, qui imposent des charges administratives et des coûts de mise en conformité élevés, ce qui entrave leur croissance et leur innovation; demande instamment à la Commission d'étudier des solutions qui simplifient les procédures fiscales et réduisent les coûts de	3. constate que les entreprises européennes, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), sont des moteurs essentiels de la croissance économique et de la création d'emplois sur l'ensemble du continent; rappelle que les PME sont confrontées à d'importants défis fiscaux en raison de la complexité des réglementations fiscales et de la fragmentation des systèmes fiscaux, qui imposent des charges administratives et des coûts de mise en conformité élevés, ce qui entrave leur croissance et leur innovation; demande instamment à la Commission d'étudier des solutions qui simplifient les procédures fiscales et réduisent les coûts de

mise en conformité;	mise en conformité; ***souligne que l'évaluation actuelle de l'acquis fiscal par la Commission devrait inclure une évaluation de l'impact sur les PME, en particulier; de même, toute proposition future devrait, par défaut, tenir dûment compte de la faisabilité de la mise en œuvre des solutions par les PME et ne pas les accabler de réglementations ou de coûts inutiles;***

Or. en

Amendement 54
Kira Marie Peter-Hansen

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. constate que les entreprises européennes, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), sont des moteurs essentiels de la croissance économique et de la création d'emplois sur l'ensemble du continent; rappelle que les PME sont confrontées à d'importants défis fiscaux en raison de la complexité des réglementations fiscales et de la fragmentation des systèmes fiscaux, qui imposent des charges administratives et des coûts de mise en conformité élevés, ce qui entrave leur croissance et leur innovation; demande instamment à la Commission d'étudier des solutions qui simplifient les procédures fiscales et réduisent les coûts de mise en conformité;	3. constate que les entreprises européennes, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), sont des moteurs essentiels de la croissance économique et de la création d'emplois sur l'ensemble du continent; rappelle que les PME sont confrontées à d'importants défis fiscaux en raison de la complexité des réglementations fiscales et de la fragmentation des systèmes fiscaux, qui imposent des charges administratives et des coûts de mise en conformité élevés, ce qui entrave leur croissance et leur innovation; demande instamment à la Commission d'étudier des solutions qui simplifient les procédures fiscales et réduisent les coûts de mise en conformité ***tout en évaluant les raisons pour lesquelles la proposition de directive établissant une initiative d'imposition en fonction du siège central (HOT) pour les PME n'a pas suscité beaucoup d'enthousiasme au Conseil***;

Or. en

Amendement 55
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. constate que les entreprises européennes, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), sont des moteurs essentiels de la croissance économique et de la création d'emplois sur l'ensemble du continent; rappelle que les PME sont confrontées à d'importants défis fiscaux en raison de la complexité des réglementations fiscales et de la fragmentation des systèmes fiscaux, qui imposent des charges administratives et des coûts de mise en conformité élevés, ce qui entrave leur croissance et leur innovation; demande instamment à la Commission d'étudier des solutions qui simplifient les procédures fiscales et réduisent les coûts de mise en conformité;	3. constate que les entreprises européennes, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), sont des moteurs essentiels de la croissance économique et de la création d'emplois sur l'ensemble du continent; rappelle que les PME sont confrontées à d'importants défis fiscaux en raison de la complexité des réglementations fiscales et de la fragmentation des systèmes fiscaux, qui imposent des charges administratives et des coûts de mise en conformité élevés, ce qui entrave leur croissance et leur innovation; demande instamment à la Commission d'étudier des solutions qui simplifient les procédures fiscales et réduisent les coûts de mise en conformité***, en particulier pour les PME et les investisseurs***;

Or. en

Amendement 56
Fabio De Masi

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. constate que les entreprises européennes, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), sont des moteurs essentiels de la croissance économique et de la création d'emplois sur l'ensemble du continent; rappelle que les PME sont confrontées à ***d'importants*** défis fiscaux en raison de la complexité des réglementations fiscales et de la fragmentation des systèmes fiscaux, qui	3. constate que les entreprises européennes, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), sont des moteurs essentiels de la croissance économique et de la création d'emplois sur l'ensemble du continent; rappelle que les PME sont confrontées ***à des charges fiscales sensiblement plus élevées que les multinationales ainsi qu'à des*** défis fiscaux en raison de la complexité des

imposent des charges administratives et des coûts de mise en conformité élevés, ce qui entrave leur croissance et leur innovation; demande instamment à la Commission d'étudier des solutions qui simplifient les procédures fiscales et réduisent les coûts de mise en conformité;	réglementations fiscales et de la fragmentation des systèmes fiscaux, qui imposent des charges administratives et des coûts de mise en conformité élevés, ce qui entrave leur croissance et leur innovation; demande instamment à la Commission d'étudier des solutions qui simplifient les procédures fiscales et réduisent les coûts de mise en conformité;

Or. en

Amendement 57
Lídia Pereira

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. constate que les entreprises européennes, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), sont des moteurs essentiels de la croissance économique et de la création d'emplois sur l'ensemble du continent; rappelle que les PME sont confrontées à d'importants défis fiscaux en raison de la complexité des réglementations fiscales et de la fragmentation des systèmes fiscaux, qui imposent des charges administratives et des coûts de mise en conformité élevés, ce qui entrave leur croissance et leur innovation; demande instamment à la Commission d'étudier des solutions qui simplifient les procédures fiscales et réduisent les coûts de mise en conformité;	3. constate que les entreprises européennes, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), sont des moteurs essentiels de la croissance économique et de la création d'emplois sur l'ensemble du continent; rappelle que les PME sont confrontées à d'importants défis fiscaux en raison de la complexité des réglementations fiscales et de la fragmentation des systèmes fiscaux, qui imposent des charges administratives et des coûts de mise en conformité élevés, ce qui entrave leur croissance et leur innovation; demande instamment à la Commission d'étudier des solutions qui simplifient les procédures fiscales et réduisent les coûts de mise en conformité***, en étroite collaboration avec les autorités fiscales nationales***;

Or. en

Amendement 58
Fernand Kartheiser

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. constate que les entreprises européennes, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), sont des moteurs essentiels de la croissance économique et de la création d'emplois sur l'ensemble du continent; rappelle que les PME sont confrontées à d'importants défis fiscaux en raison de la complexité des réglementations fiscales et de la fragmentation des systèmes fiscaux, qui imposent des charges administratives et des coûts de mise en conformité élevés, ce qui entrave leur croissance et leur innovation; demande instamment à la Commission d'étudier des solutions qui simplifient les procédures fiscales et réduisent les coûts de mise en conformité;	3. constate que les entreprises européennes, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), sont des moteurs essentiels de la croissance économique et de la création d'emplois sur l'ensemble du continent; rappelle que les PME sont confrontées à d'importants défis fiscaux en raison de la complexité des réglementations fiscales et de la fragmentation des systèmes fiscaux, qui imposent des charges administratives et des coûts de mise en conformité élevés, ce qui entrave leur croissance et leur innovation; demande instamment à la Commission d'étudier des solutions qui simplifient les procédures fiscales et réduisent les coûts de mise en conformité ***dans le plein respect des compétences des États membres***;

Or. en

Amendement 59
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. souligne que les nouvelles et les petites entreprises sont souvent dépassées par la complexité du respect des obligations fiscales; invite la Commission à élaborer, pour les PME et les jeunes entreprises, un ensemble complet d'instruments faciles à utiliser, comprenant des orientations, des modèles et des options de déclaration fiscale automatisée pour la TVA, l'impôt sur les sociétés, les salaires et d'autres obligations, qui seraient disponibles gratuitement et régulièrement mis à jour;

souligne que les réductions d'impôt temporaires au moment du démarrage de l'activité d'une entreprise, tels qu'une exonération limitée dans le temps ou un taux réduit pendant les deux premières années, peuvent réduire les barrières à l'entrée, favoriser l'innovation et stimuler l'esprit d'entreprise dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 60
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. se félicite tout particulièrement de la proposition de directive présentée par la Commission en 2023 relative à un cadre pour l'imposition des revenus des entreprises en Europe (BEFIT); souligne qu'un cadre commun pour l'imposition des sociétés par le biais d'une harmonisation permettra non seulement de réduire considérablement les coûts de mise en conformité et la charge administrative, mais aussi de créer des conditions de concurrence équitables pour les entreprises opérant dans le marché intérieur, d'encourager l'expansion, de renforcer la sécurité juridique et de stimuler les investissements et la croissance dans l'Union;

Or. en

Amendement 61
Markus Ferber

Proposition de résolution

Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. note que, selon la Commission, les coûts liés au respect des obligations fiscales sont estimés, pour les grandes entreprises, à environ 2 % des impôts payés, mais s'élèveraient à environ 30 % de ceux-ci pour les PME[1 bis]; conclut que les PME bénéficieraient de manière disproportionnée des mesures de simplification fiscale;
	[1 bis] Communication de la Commission européenne sur un plan d'action, 15.7.2020, p. 6

Or. en

Amendement 62
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 ter. se félicite du rapport Letta et de la référence à un 28e régime volontaire qui se concentrera sur l'attraction et la rétention de jeunes entreprises innovantes dans l'Union européenne; souligne que le régime devrait réduire les coûts de mise en conformité, favoriser les investissements transfrontaliers et comporter des règles fiscales attrayantes, simples et réduisant au minimum les distorsions, tout en continuant à lutter contre l'évasion fiscale; souligne que l'adhésion à ces principes est essentielle pour faire de l'Union un pôle d'investissement et d'innovation de premier plan;

Or. en

Amendement 63
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 ter. note que l'harmonisation de l'assiette fiscale pourrait réduire le coût lié au respect des obligations fiscales pour les PME qui opèrent dans plusieurs États membres et ainsi soutenir l'intégration du marché unique;

Or. en

Amendement 64
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 3 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 quater. se félicite des propositions du rapport Draghi en matière de fiscalité sectorielle, en particulier la proposition de réduire les taxes sur l'énergie et de mettre en place un cadre visant à s'assurer que les surtaxes ne donnent pas lieu à des coûts excessifs de l'énergie pour les entreprises et les ménages;

Or. en

Amendement 65
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 3 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 quinquies. prend acte de la réflexion informelle des ministres des finances de l'Union en janvier 2025 sur les prix élevés de l'énergie et de la priorité qui leur est accordée; soutient l'initiative «Une boussole pour la compétitivité» de la Commission, en reconnaissant que certains des éléments des coûts du prix de l'énergie peuvent être atténués à court terme; regrette l'impasse dans laquelle se trouve le Conseil en ce qui concerne la révision de la directive sur la taxation de l'énergie et souligne l'importance de concilier les objectifs climatiques avec les réalités économiques actuelles et les prix élevés de l'énergie, ainsi qu'avec les besoins en matière de connectivité;

Or. en

Amendement 66
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe -4 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	-4. souligne que la compétitivité est un terme générique qui fait référence au taux de productivité capable de générer une croissance durable et, par conséquent, des revenus et du bien-être pour tous; précise qu'une économie compétitive est non seulement favorable aux entreprises, mais garantit également des niveaux élevés d'emploi et de bien-être social, une capacité d'innovation, des possibilités d'éducation et des infrastructures adéquates, ainsi que des institutions et des normes d'État de droit solides; reconnaît qu'une fiscalité efficiente, efficace et équitable, y compris des mesures visant à lutter contre la concurrence fiscale dommageable et le nivellement par le bas,

est essentielle pour générer les ressources publiques nécessaires à un investissement public soutenu qui renforcera la compétitivité, la cohésion sociale et économique et la croissance de l'Union;

Or. en

Amendement 67
Fernand Kartheiser

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. se félicite des conclusions du Conseil européen sur le nouveau pacte pour la compétitivité européenne; ***déplore, à cet égard, l'omission du domaine de la fiscalité en tant que facteur clé pour améliorer la compétitivité de l'Europe; appelle de ses vœux une meilleure coopération fiscale au sein de l'Union, en réduisant la fragmentation et la complexité, tout en favorisant une coopération et une confiance accrues entre les États membres afin de renforcer la compétitivité de l'économie européenne;***	4. se félicite des conclusions du Conseil européen sur le nouveau pacte pour la compétitivité européenne;

Or. en

Amendement 68
Roberts Zīle

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. se félicite des conclusions du Conseil européen sur le nouveau pacte pour la compétitivité européenne***; déplore, à cet égard, l'omission du domaine de la***	4. se félicite des conclusions du Conseil européen sur le nouveau pacte pour la compétitivité européenne; appelle de ses vœux une meilleure coopération

fiscalité en tant que facteur clé pour améliorer la compétitivité de l'Europe; appelle de ses vœux une meilleure coopération fiscale au sein de l'Union, en réduisant la fragmentation et la complexité, tout en favorisant une coopération et une confiance accrues entre les États membres afin de renforcer la compétitivité de l'économie européenne;

fiscale au sein de l'Union, en réduisant la fragmentation et la complexité, tout en favorisant une coopération et une confiance accrues entre les États membres afin de renforcer la compétitivité de l'économie européenne;

Or. en

Amendement 69
Pierre Pimpie, Enikő Győri, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. se félicite des conclusions du Conseil européen sur le nouveau pacte pour la compétitivité européenne; ***déplore, à cet égard, l'omission du domaine de la fiscalité en tant que facteur clé pour améliorer la compétitivité de l'Europe; appelle de ses vœux une meilleure*** coopération fiscale ***au sein de l'Union, en réduisant la fragmentation et la complexité, tout en favorisant une coopération et une confiance accrues entre les États membres afin de renforcer la compétitivité de l'économie européenne***;	4. se félicite des conclusions du Conseil européen sur le nouveau pacte pour la compétitivité européenne; ***soutient les formes volontaires de*** coopération fiscale ***visant à réduire les charges administratives et à faciliter les activités transfrontalières, en particulier pour les PME, sans imposer d'harmonisation;***

Or. en

Amendement 70
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*

4. se félicite des conclusions du Conseil européen sur le nouveau pacte pour la compétitivité européenne; déplore, à cet égard, l'omission du domaine de la fiscalité en tant que facteur clé pour améliorer la compétitivité de l'Europe; appelle de ses vœux une meilleure coopération fiscale au sein de l'Union, en réduisant la fragmentation et la complexité, tout en favorisant une coopération et une confiance accrues entre les États membres afin de renforcer la compétitivité de l'économie européenne;	4. se félicite des conclusions du Conseil européen sur le nouveau pacte pour la compétitivité européenne; déplore, à cet égard, l'omission du domaine de la fiscalité en tant que facteur clé pour améliorer la compétitivité de l'Europe; appelle de ses vœux une meilleure coopération fiscale au sein de l'Union, en réduisant la fragmentation et la complexité, tout en favorisant une coopération et une confiance accrues entre les États membres***, car ceci est essentiel*** afin ***de soutenir l'union européenne de l'épargne et des investissements et donc*** de renforcer la compétitivité de l'économie européenne;

Or. en

Amendement 71
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. se félicite des conclusions du Conseil européen sur le nouveau pacte pour la compétitivité européenne; déplore, à cet égard, l'omission du domaine de la fiscalité en tant que facteur clé pour améliorer la compétitivité de l'Europe; appelle de ses vœux une meilleure coopération fiscale au sein de l'Union, en réduisant la fragmentation et la complexité, tout en favorisant une coopération et une confiance accrues entre les États membres afin de renforcer la compétitivité de l'économie européenne;	4. se félicite des conclusions du Conseil européen sur le nouveau pacte pour la compétitivité européenne; déplore, à cet égard, l'omission du domaine de la fiscalité en tant que facteur clé pour améliorer la compétitivité de l'Europe; appelle de ses vœux une meilleure coopération fiscale au sein de l'Union, en réduisant la fragmentation et la complexité, tout en favorisant une coopération et une confiance accrues entre les États membres afin de renforcer la compétitivité de l'économie européenne; ***souligne, dans ce contexte, l'importance d'assurer la compatibilité des incitations fiscales avec le cadre des aides d'État de l'Union; appelle à une suppression progressive des cadres temporaires actuels des aides d'État; invite la Commission à évaluer l'utilisation des crédits d'impôt cessibles en tant qu'outil potentiel de soutien à***

l'investissement, à tenir compte des limites fixées par le pilier 2 et à garantir des conditions de concurrence équitables sur l'ensemble du marché unique;

Or. en

Amendement 72
Kira Marie Peter-Hansen

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. se félicite des conclusions du Conseil européen sur le nouveau pacte pour la compétitivité européenne; déplore, à cet égard, l'omission du domaine de la fiscalité en tant que facteur clé pour améliorer la compétitivité de l'Europe; appelle de ses vœux une meilleure coopération fiscale au sein de l'Union, en réduisant la fragmentation et la complexité, tout en favorisant une coopération et une confiance accrues entre les États membres afin de renforcer la compétitivité de l'économie européenne;	4. se félicite des conclusions du Conseil européen sur le nouveau pacte pour la compétitivité européenne; déplore, à cet égard, l'omission du domaine de la fiscalité en tant que facteur clé pour améliorer la compétitivité de l'Europe; appelle de ses vœux une meilleure coopération fiscale au sein de l'Union, en réduisant la fragmentation et la complexité, tout en favorisant une coopération et une confiance accrues entre les États membres afin de renforcer la compétitivité de l'économie européenne; ***invite les États membres et la Commission à avancer plus activement sur les questions fiscales en renforçant la coopération ou en utilisant l'article 116 du traité FUE comme base juridique;***

Or. en

Amendement 73
Pasquale Tridico, Jussi Saramo, Manon Aubry

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. se félicite des conclusions du	4. se félicite des conclusions du

Conseil européen sur le nouveau pacte pour la compétitivité européenne***; déplore, à cet égard, l'omission du domaine de la fiscalité en tant que facteur clé pour améliorer la compétitivité de l'Europe***; appelle de ses vœux une meilleure coopération fiscale au sein de l'Union, en réduisant la fragmentation et la complexité, tout en favorisant une coopération et une confiance accrues entre les États membres afin de renforcer la compétitivité de l'économie européenne;	Conseil européen sur le nouveau pacte pour la compétitivité européenne; appelle de ses vœux une meilleure coopération fiscale au sein de l'Union, en réduisant la fragmentation et la complexité, tout en favorisant une coopération et une confiance accrues entre les États membres afin de renforcer la compétitivité de l'économie européenne;

Or. en

Amendement 74
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. souligne en particulier que des incitations fiscales bien conçues et justifiées peuvent constituer un outil important pour soutenir les activités économiques qui promeuvent les objectifs publics, tels que la décarbonation de l'économie, mais que la prolifération d'incitations fiscales non coordonnées dans les États membres a contribué à la complexité et à la fragmentation du système fiscal dans l'Union, et est susceptible de causer des distorsions importantes dans le marché intérieur et de créer des possibilités de fraude et d'évasion fiscales;

Or. en

Amendement 75
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution

Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. souligne par conséquent que les incitations fiscales devraient non seulement être compatibles avec le traité et la marge de manœuvre budgétaire existante, mais aussi être accompagnées d'outils efficaces de lutte contre la fragmentation afin de protéger l'intégrité du marché unique, comme l'a recommandé la Commission[1 ter]; invite la Commission à proposer un cadre européen global concernant les incitations fiscales susceptibles d'être mises en place pour répondre à ces exigences; se félicite, à cet égard, de l'intention de la Commission de publier des orientations sur les incitations fiscales afin de garantir, dans un premier temps, davantage d'investissements dans le cadre du pacte pour une industrie propre;
	[1 ter] Commission européenne, Annual Report on Taxation 2024 (Rapport annuel sur la fiscalité 2024), p. 18.

Or. en

Amendement 76
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 quater. invite la Commission et les États membres à convenir d'un cadre coordonné pour améliorer la transparence, le suivi et l'évaluation des dépenses fiscales dans les États membres, afin de s'assurer qu'elles permettent d'atteindre les objectifs politiques souhaités, conformément aux priorités et

objectifs communs de l'Union, de manière rentable, qu'elles n'ont pas d'effets externes inattendus ou négatifs sur le marché intérieur et qu'elles n'offrent pas de possibilités d'évasion fiscale et d'optimisation fiscale agressive;

Or. en

Amendement 77
Kira Marie Peter-Hansen

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. ***se félicite*** des conclusions du Conseil ***européen*** sur un programme de désencombrement et de simplification en matière fiscale; ***souligne*** que les futures initiatives de l'Union en matière de fiscalité ***devraient*** se concentrer sur la simplification administrative, l'élimination (le cas échéant) des règles fiscales qui se chevauchent, le renforcement de la clarté et la rationalisation de l'application des règles fiscales;	5. ***prend acte*** des conclusions du Conseil sur un programme de désencombrement et de simplification en matière fiscale; ***note*** que les futures initiatives de l'Union en matière de fiscalité ***pourraient*** se concentrer sur la simplification administrative, l'élimination (le cas échéant) des règles fiscales qui se chevauchent, le renforcement de la clarté et la rationalisation de l'application des règles fiscales; ***souligne que la Commission devrait garantir une coopération plus solide entre les États membres et les administrations fiscales afin de permettre une interprétation plus cohérente de la législation fiscale directe et indirecte; invite la Commission et le Conseil à envisager la création d'une agence européenne pour la fiscalité, comme l'ont demandé d'éminents universitaires[20 bis];***

20 bis

https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.politico.eu%2Fwp-content%2Fuploads%2F2024%2F01%2F25%2FEATC.UE-OpenLetter-5.12.23.docx&wdOrigin=BROWSELINK

Or. en

Amendement 78
Fabio De Masi

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. se félicite des conclusions du Conseil européen sur un programme de désencombrement et de simplification en matière fiscale; souligne que les futures initiatives de l'Union en matière de fiscalité devraient se concentrer sur la simplification administrative, l'élimination (le cas échéant) des règles fiscales qui se chevauchent, le renforcement de la clarté et la rationalisation de l'application des règles fiscales;	5. se félicite des conclusions du Conseil européen sur un programme de désencombrement et de simplification en matière fiscale; souligne que les futures initiatives de l'Union en matière de fiscalité devraient se concentrer sur la ***protection des PME contre la concurrence fiscale déloyale des multinationales, la protection de l'Europe contre les menaces que fait peser sur la démocratie la concentration croissante des richesses, et du pouvoir technologique et économique entre les mains de quelques oligarques de la technologie, la*** simplification administrative, l'élimination (le cas échéant) des règles fiscales qui se chevauchent, le renforcement de la clarté et la rationalisation de l'application des règles fiscales;

Or. en

Amendement 79
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. se félicite des conclusions du Conseil européen sur un programme de désencombrement et de simplification en matière fiscale; souligne que les futures initiatives de l'Union en matière de	5. se félicite des conclusions du Conseil européen sur un programme de désencombrement et de simplification en matière fiscale; souligne que les futures initiatives de l'Union en matière de

fiscalité devraient se concentrer sur la simplification administrative, l'élimination (le cas échéant) des règles fiscales qui se chevauchent, le renforcement de la clarté et la rationalisation de l'application des règles fiscales;	fiscalité devraient se concentrer sur la simplification administrative, l'élimination (le cas échéant) des règles fiscales qui se chevauchent, le renforcement de la clarté et la rationalisation de l'application des règles fiscales***, nonobstant la nécessité d'harmoniser les règles fiscales lorsque cela est jugé nécessaire pour éliminer les obstacles sur le marché intérieur, approfondir l'union des marchés de capitaux et permettre à l'Union de soutenir la fourniture de biens communs et l'investissement public***;

Or. en

Amendement 80
Roberts Zīle

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. se félicite des conclusions du Conseil européen sur un programme de désencombrement et de simplification en matière fiscale; souligne que les futures initiatives de l'Union en matière de fiscalité devraient se concentrer sur la simplification administrative, l'élimination (le cas échéant) des règles fiscales qui se chevauchent, le renforcement de la clarté et la rationalisation de l'application des règles fiscales;	5. se félicite des conclusions du Conseil européen sur un programme de désencombrement et de simplification en matière fiscale; souligne que les futures initiatives de l'Union en matière de fiscalité devraient se concentrer sur la simplification administrative, l'élimination (le cas échéant) des règles fiscales qui se chevauchent, le renforcement de la clarté et la rationalisation de l'application des règles fiscales ***qui traitent les divergences ou les inefficacités susceptibles d'affecter le fonctionnement du marché unique de l'Union***;

Or. en

Amendement 81
Pierre Pimpie, Enikő Győri

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. se félicite des conclusions du Conseil européen sur un programme de désencombrement et de simplification en matière fiscale; souligne que les futures initiatives de l'Union ***en matière de fiscalité*** devraient ***se concentrer sur la simplification administrative, l'élimination (le cas échéant) des règles fiscales qui se chevauchent, le renforcement de la clarté et la rationalisation de*** l'application des règles ***fiscales***;	5. se félicite des conclusions du Conseil européen sur un programme de désencombrement et de simplification en matière fiscale; souligne que les futures initiatives ***fiscales*** de l'Union devraient ***viser à réduire les charges administratives, clarifier*** l'application des règles ***existantes et renforcer l'interopérabilité entre les systèmes nationaux***;

Or. en

Amendement 82
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. se félicite des conclusions du Conseil européen sur un programme de désencombrement et de simplification en matière fiscale; souligne que les futures initiatives de l'Union en matière de fiscalité devraient se concentrer sur la simplification administrative, l'élimination (le cas échéant) des règles fiscales qui se chevauchent, le renforcement de la clarté et la rationalisation de l'application des règles fiscales;	5. se félicite des conclusions du Conseil européen sur un programme de désencombrement et de simplification en matière fiscale; souligne que les futures initiatives de l'Union en matière de fiscalité devraient se concentrer ***avant tout*** sur la simplification administrative, l'élimination (le cas échéant) des règles fiscales qui se chevauchent, le renforcement de la clarté et la rationalisation de l'application des règles fiscales;

Or. en

Amendement 83
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. prend acte de la recherche effectuée par le JRC en 2022, selon laquelle les recettes fiscales sur les activités économiques locales affectées aux budgets locaux peuvent inciter les municipalités à agir au niveau local et à stimuler les activités économiques locales; invite la Commission, à cet égard, à intensifier la recherche et à s'engager dans un exercice d'apprentissage mutuel avec les États membres pour encourager les municipalités à faire attention à leurs entreprises, libérant ainsi un potentiel inexploité pour une croissance économique accrue dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 84
Lídia Pereira

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. rappelle que plusieurs initiatives législatives dans le domaine de la fiscalité n'avancent pas; souligne, à cet égard, la nécessité d'offrir une sécurité et une prévisibilité juridiques aux entreprises européennes; invite le Conseil à prendre des mesures concrètes en vue de l'adoption de directives importantes, notamment en ce qui concerne l'imposition en fonction du siège central (HOT); demande à la Commission de préciser quelles initiatives doivent être retirées dans le domaine de la fiscalité;

Or. en

Amendement 85
Thomas Bajada, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne que l'utilisation d'incitations fiscales est un outil économique majeur dans les régions périphériques et les autres régions géographiquement désavantagées qui permet de réduire les disparités régionales et de promouvoir une convergence socio-économique vers le haut dans l'Union;

Or. en

Amendement 86
Pasquale Tridico, Jussi Saramo, Manon Aubry

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne le rôle de la facturation électronique en tant qu'outil essentiel pour améliorer la transparence, réduire les charges administratives et permettre l'utilisation pratique et efficace des données communiquées;

Or. en

Amendement 87
Pasquale Tridico, Jussi Saramo, Manon Aubry

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. rappelle que la déréglementation risque de porter atteinte aux droits sociaux, aux normes environnementales et au contrôle démocratique; souligne que le respect de l'État de droit, un régime fiscal équitable et progressif et le renforcement d'une base de production qualifiée et innovante sont des moyens de favoriser la compétitivité;

Or. en

Amendement 88
Pasquale Tridico, Jussi Saramo, Manon Aubry

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. rappelle la priorité de la Commission d'assurer la simplification pour les entreprises dans toutes les politiques, y compris la fiscalité***, dans le but de réduire les obligations de déclaration de 25 % (et d'au moins 35 % pour les PME)***; invite, à cet égard, la Commission à procéder systématiquement à des analyses d'impact ex ante de toutes les nouvelles propositions législatives relatives à la fiscalité, ainsi qu'à un contrôle des mesures actuelles sous l'angle de la compétitivité afin de quantifier la réduction attendue des charges administratives et de veiller à ce que les nouvelles règles soient conformes aux objectifs de croissance économique de l'Union;	6. rappelle la priorité de la Commission d'assurer la simplification pour les entreprises dans toutes les politiques, y compris la fiscalité; invite, à cet égard, la Commission à procéder systématiquement à des analyses d'impact ex ante de toutes les nouvelles propositions législatives relatives à la fiscalité, ainsi qu'à un contrôle des mesures actuelles sous l'angle de la compétitivité afin de quantifier la réduction attendue des charges administratives et de veiller à ce que les nouvelles règles soient conformes aux objectifs de croissance économique de l'Union;

Or. en

Amendement 89
Pierre Pimpie, Enikő Győri, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. rappelle la priorité de la Commission d'assurer la simplification pour les entreprises dans toutes les politiques, y compris la fiscalité, dans le but de réduire les obligations de déclaration de 25 % (et d'au moins 35 % pour les PME); invite, à cet égard, la Commission à procéder systématiquement à des analyses d'impact ex ante de toutes les nouvelles propositions législatives relatives à la fiscalité, ainsi qu'à un contrôle des mesures actuelles sous l'angle de la compétitivité afin de quantifier la réduction attendue des charges administratives ***et de*** veiller à ce que ***les nouvelles règles soient conformes aux objectifs de croissance économique de l'Union***;	6. rappelle la priorité de la Commission d'assurer la simplification pour les entreprises dans toutes les politiques, y compris la fiscalité, dans le but de réduire les obligations de déclaration de 25 % (et d'au moins 35 % pour les PME); invite, à cet égard, la Commission à procéder systématiquement à des analyses d'impact ex ante de toutes les nouvelles propositions législatives relatives à la fiscalité, ainsi qu'à un contrôle des mesures actuelles sous l'angle de la compétitivité afin de quantifier la réduction attendue des charges administratives***, en étroite collaboration avec les autorités nationales, pour*** veiller à ce que ***ces mesures respectent les spécificités fiscales nationales et ne portent pas atteinte aux modèles économiques des États membres***;

Or. en

Amendement 90
Denis Nesci

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. rappelle la priorité de la Commission d'assurer la simplification pour les entreprises dans toutes les politiques, y compris la fiscalité, dans le but de réduire les obligations de déclaration de 25 % (et d'au moins 35 % pour les PME); invite, à cet égard, la Commission à procéder systématiquement à des analyses d'impact ex ante de toutes les nouvelles propositions législatives	6. rappelle la priorité de la Commission d'assurer la simplification pour les entreprises dans toutes les politiques, y compris la fiscalité, dans le but de réduire les obligations de déclaration de 25 % (et d'au moins 35 % pour les PME); invite, à cet égard, la Commission à procéder systématiquement***, en concertation étroite et continue avec les États membres,*** à des analyses d'impact

relatives à la fiscalité, ***ainsi qu'à un contrôle des mesures actuelles sous l'angle de la compétitivité*** afin de quantifier la réduction attendue des charges administratives et de veiller à ce que les nouvelles règles soient conformes aux objectifs de croissance économique de l'Union;

ex ante de toutes les nouvelles propositions législatives relatives à la fiscalité afin de quantifier la réduction attendue des charges administratives et de veiller à ce que les nouvelles règles soient conformes aux objectifs de croissance économique de l'Union;

Or. en

Amendement 91
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. rappelle la priorité de la Commission d'assurer la simplification pour les entreprises dans toutes les politiques, y compris la fiscalité, dans le but de réduire les obligations de déclaration de 25 % (et d'au moins 35 % pour les PME); invite, à cet égard, la Commission à procéder systématiquement à des analyses d'impact ex ante de toutes les nouvelles propositions législatives relatives à la fiscalité, ainsi qu'à un contrôle des mesures actuelles sous l'angle de la compétitivité afin de quantifier la réduction attendue des charges administratives et de veiller à ce que les nouvelles règles soient conformes aux objectifs de ***croissance économique*** de l'Union;	6. rappelle la priorité de la Commission d'assurer la simplification pour les entreprises dans toutes les politiques, y compris la fiscalité, dans le but de réduire les obligations de déclaration de 25 % (et d'au moins 35 % pour les PME); invite, à cet égard, la Commission à procéder systématiquement à des analyses d'impact ex ante de toutes les nouvelles propositions législatives relatives à la fiscalité, ainsi qu'à un contrôle des mesures actuelles sous l'angle de la compétitivité afin de quantifier la réduction attendue des charges administratives et de veiller à ce que les nouvelles règles soient conformes aux objectifs de l'Union;

Or. en

Amendement 92
Danuše Nerudová

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. rappelle la priorité de la Commission d'assurer la simplification pour les entreprises dans toutes les politiques, y compris la fiscalité, dans le but de réduire les obligations de déclaration de 25 % (et d'au moins 35 % pour les PME); invite, à cet égard, la Commission à procéder systématiquement à des analyses d'impact ex ante de toutes les nouvelles propositions législatives relatives à la fiscalité, ainsi qu'à un contrôle des mesures actuelles sous l'angle de la compétitivité afin de quantifier la réduction attendue des charges administratives et de veiller à ce que les nouvelles règles soient conformes aux objectifs de croissance économique de l'Union;	6. rappelle la priorité de la Commission d'assurer la simplification pour les entreprises dans toutes les politiques, y compris la fiscalité, dans le but de réduire les obligations de déclaration de 25 % (et d'au moins 35 % pour les PME); invite, à cet égard, la Commission à procéder systématiquement à des analyses d'impact ex ante de toutes les nouvelles propositions législatives relatives à la fiscalité, ainsi qu'à un contrôle des mesures actuelles sous l'angle de la compétitivité***, y compris la DAC6***, afin de quantifier la réduction attendue des charges administratives et de veiller à ce que les nouvelles règles soient conformes aux objectifs de croissance économique de l'Union;

Or. en

Amendement 93
Kira Marie Peter-Hansen

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. rappelle la priorité de la Commission d'assurer la simplification pour les entreprises dans toutes les politiques, y compris la fiscalité, dans le but de réduire les obligations de déclaration de 25 % (et d'au moins 35 % pour les PME); invite, à cet égard, la Commission à procéder systématiquement à des analyses d'impact ex ante de toutes les nouvelles propositions législatives relatives à la fiscalité, ainsi qu'à un contrôle des mesures actuelles sous l'angle de la compétitivité afin de quantifier la réduction attendue des charges administratives et de veiller à ce que les	6. rappelle la priorité de la Commission d'assurer la simplification pour les entreprises dans toutes les politiques, y compris la fiscalité, dans le but de réduire les obligations de déclaration de 25 % (et d'au moins 35 % pour les PME); invite, à cet égard, la Commission à procéder systématiquement à des analyses d'impact ex ante de toutes les nouvelles propositions législatives relatives à la fiscalité, ainsi qu'à un contrôle des mesures actuelles sous l'angle de la compétitivité afin de quantifier la réduction attendue des charges administratives et de veiller à ce que les

nouvelles règles soient conformes aux objectifs de croissance économique de l'Union;	nouvelles règles soient conformes aux objectifs de croissance économique ***et du pacte vert*** de l'Union;

Or. en

Amendement 94
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. rappelle la priorité de la Commission d'assurer la simplification pour les entreprises dans toutes les politiques, y compris la fiscalité, dans le but de réduire les obligations de déclaration de 25 % (et d'au moins 35 % pour les PME); invite, à cet égard, la Commission à procéder systématiquement à des analyses d'impact ex ante de toutes les nouvelles propositions législatives relatives à la fiscalité, ainsi qu'à un contrôle des mesures actuelles sous l'angle de la compétitivité afin de quantifier la réduction attendue des charges administratives et de veiller à ce que les nouvelles règles soient conformes aux objectifs de croissance économique de l'Union;	6. rappelle la priorité de la Commission d'assurer la simplification pour les entreprises dans toutes les politiques, y compris la fiscalité, dans le but de réduire les obligations de déclaration ***d'au moins*** 25 % (et d'au moins 35 % pour les PME); invite, à cet égard, la Commission à procéder systématiquement à des analyses d'impact ex ante de toutes les nouvelles propositions législatives relatives à la fiscalité, ainsi qu'à un contrôle des mesures actuelles sous l'angle de la compétitivité afin de quantifier la réduction attendue des charges administratives et de veiller à ce que les nouvelles règles soient conformes aux objectifs de croissance économique de l'Union;

Or. en

Amendement 95
Fernand Kartheiser

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. rappelle la priorité de la Commission d'assurer la simplification	6. rappelle la priorité de la Commission d'assurer la simplification

pour les entreprises dans toutes les politiques, y compris la fiscalité, dans le but de réduire les obligations de déclaration de 25 % (et d'au moins 35 % pour les PME); invite, à cet égard, la Commission à procéder systématiquement à des analyses d'impact ex ante de toutes les nouvelles propositions législatives relatives à la fiscalité, ainsi qu'à un contrôle des mesures actuelles sous l'angle de la compétitivité afin de quantifier la réduction attendue des charges administratives et de veiller à ce que les nouvelles règles soient conformes aux objectifs de croissance économique de l'Union;

pour les entreprises dans toutes les politiques, y compris la fiscalité ***qui relève de sa compétence***, dans le but de réduire les obligations de déclaration de 25 % (et d'au moins 35 % pour les PME); invite, à cet égard, la Commission à procéder systématiquement à des analyses d'impact ex ante de toutes les nouvelles propositions législatives relatives à la fiscalité, ainsi qu'à un contrôle des mesures actuelles sous l'angle de la compétitivité afin de quantifier la réduction attendue des charges administratives et de veiller à ce que les nouvelles règles soient conformes aux objectifs de croissance économique de l'Union;

Or. en

Amendement 96
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. demande instamment à la Commission européenne d'identifier et d'éliminer tous les cas de double déclaration et de mettre en place un système efficace de partage des données entre les administrations fiscales, afin de libérer les contribuables de leurs obligations en matière de double déclaration; suggère, à cet égard, de modifier la directive (UE) 2021/2101 sur la publication d'informations pays par pays afin de garantir l'équivalence des règles de l'Union avec la norme 207 de la Global Reporting Initiative (GRI);

Or. en

Amendement 97

Kira Marie Peter-Hansen

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. note, en ce qui concerne les obligations de déclaration des grandes entreprises, que des progrès simples pourraient être réalisés, tels que la modification de la directive (UE) 2021/2101 sur la publication d'informations pays par pays afin de garantir l'équivalence des règles de l'Union avec la norme 207 de la Global Reporting Initiative (GRI); invite la Commission à évaluer cette équivalence et à présenter une proposition;

Or. en

Amendement 98
Pasquale Tridico, Jussi Saramo, Manon Aubry, Marc Botenga

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. reconnaît l'impact positif des progrès réalisés en ce qui concerne les normes de déclaration, y compris, mais sans s'y limiter, les déclarations pays par pays (DPPP) et la transparence de la propriété effective; souligne la valeur de la transparence fiscale en tant qu'outil essentiel pour renforcer la confiance du public et gagner la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales;

Or. en

Amendement 99
Roberts Zīle

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. invite la Commission et les États membres à simplifier davantage les obligations fiscales pour l'industrie de la défense en élargissant et en simplifiant les exonérations de TVA pour les marchés publics liés à la défense, en particulier dans le contexte des initiatives communes de défense de l'Union, tout en veillant à ce que ces mesures respectent les principes de subsidiarité et ne donnent pas lieu à une centralisation accrue de la politique fiscale;

Or. en

Amendement 100
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 ter. demande la création d'un pôle de données fiscales de l'Union afin d'améliorer l'échange automatique d'informations fiscales et de réduire les charges administratives; encourage la Commission et les États membres à s'appuyer sur les outils existants, tels que le système d'échange d'informations sur la TVA (VIES) et le système d'informatisation des mouvements et des contrôles des produits soumis à accises (EMCS), et à envisager d'étendre leur application à des domaines tels que la fiscalité directe; souhaite que ce pôle permette l'analyse conjointe des informations pertinentes pour le processus de contrôle de la fiscalité ayant une composante transfrontalière, évite le

double emploi et serve de point d'accès unique pour les administrations fiscales dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 101
Pasquale Tridico, Jussi Saramo, Manon Aubry

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 ter. souligne l'importance des mécanismes existants inclus dans la directive DAC, la directive ATAD et l'accord multilatéral entre autorités compétentes qui ont considérablement amélioré la transparence et la coopération transfrontalière entre les autorités fiscales, permettant ainsi une réponse plus efficace aux pratiques d'optimisation fiscale agressive;

Or. en

Amendement 102
Pasquale Tridico, Jussi Saramo, Manon Aubry, Marc Botenga

Proposition de résolution
Paragraphe 6 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 quater. rappelle qu'en l'absence de déclarations rigoureuses, les administrations fiscales ne disposeraient pas des informations de base nécessaires pour déceler et prévenir les pratiques fiscales abusives et enquêter à leur sujet; souligne que l'accès à des données fiscales complètes et actualisées est essentiel pour garantir l'équité des systèmes fiscaux et protéger les recettes

publiques;

Or. en

Amendement 103
Pasquale Tridico, Jussi Saramo, Manon Aubry, Marc Botenga

Proposition de résolution
Paragraphe 6 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 quinquies. reconnaît la nécessité de disposer d'administrations fiscales efficaces et dotées de ressources suffisantes, d'un personnel dûment formé et d'infrastructures numériques modernes pour justifier les coûts liés au respect des obligations de déclaration; souligne la nécessité d'investir dans la capacité des autorités fiscales afin de garantir la pleine exploitation des obligations de déclaration existantes;

Or. en

Amendement 104
Fernand Kartheiser

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. rappelle que des règles fiscales simples, stables et prévisibles sont essentielles à une économie compétitive; ***invite la Commission à orienter*** tous les États membres vers un système fiscal simplifié afin de réduire la charge administrative qui pèse sur les entreprises; constate que la sécurité fiscale, la simplification des procédures de remboursement et des déductions sont d'autres solutions essentielles pour réduire	7. rappelle que des règles fiscales simples, stables et prévisibles sont essentielles à une économie compétitive; ***se félicite du souhait de*** tous les États membres vers un système fiscal simplifié afin de réduire la charge administrative qui pèse sur les entreprises; constate que la sécurité fiscale, la simplification des procédures de remboursement et des déductions sont d'autres solutions essentielles pour réduire la charge

la charge administrative, en particulier pour les PME;	administrative, en particulier pour les PME;

Or. en

Amendement 105
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. rappelle que des règles fiscales simples, stables et prévisibles sont essentielles à une économie compétitive; invite la Commission à orienter tous les États membres vers un système fiscal simplifié afin de réduire la charge administrative qui pèse sur les entreprises; constate que la sécurité fiscale, la simplification des procédures de remboursement et des déductions sont d'autres solutions essentielles pour réduire la charge administrative, en particulier pour les PME;	7. rappelle que des règles fiscales simples, stables et prévisibles sont essentielles à une économie compétitive; invite la Commission à orienter tous les États membres vers un système fiscal simplifié afin de réduire la charge administrative qui pèse sur les entreprises***, par exemple en harmonisant l'utilisation du numéro d'identification fiscale dans tous les États membres***; constate que la sécurité fiscale, la simplification des procédures de remboursement et des déductions sont d'autres solutions essentielles pour réduire la charge administrative, en particulier pour les PME;

Or. en

Amendement 106
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. rappelle que des règles fiscales simples, stables et prévisibles sont essentielles à une économie compétitive; invite la Commission à orienter tous les États membres vers un système fiscal	7. rappelle que des règles fiscales simples, stables et prévisibles sont essentielles à une économie compétitive ***et contribueront à la création d'emplois et à la croissance économique***; invite la

simplifié afin de réduire la charge administrative qui pèse sur les entreprises; constate que la sécurité fiscale, la simplification des procédures de remboursement et des déductions sont d'autres solutions essentielles pour réduire la charge administrative, en particulier pour les PME;	Commission à orienter tous les États membres vers un système fiscal simplifié afin de réduire la charge administrative qui pèse sur les entreprises; constate que la sécurité fiscale, la simplification des procédures de remboursement et des déductions sont d'autres solutions essentielles pour réduire la charge administrative, en particulier pour les PME;

Or. en

Amendement 107
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. rappelle que des règles fiscales simples, stables et prévisibles sont essentielles à une économie compétitive; invite la Commission à ***orienter tous les*** États membres ***vers*** un système fiscal simplifié afin de réduire la charge administrative qui pèse sur les entreprises; constate que la sécurité fiscale, la simplification des procédures de remboursement et des déductions sont d'autres solutions essentielles pour réduire la charge administrative, en particulier pour les PME;	7. rappelle que des règles fiscales simples, stables et prévisibles sont essentielles à une économie compétitive; invite la Commission à ***émettre des recommandations aux*** États membres ***concernant*** un système fiscal simplifié afin de réduire la charge administrative qui pèse sur les entreprises ***et les citoyens, lorsque cela est jugé approprié***; constate que la sécurité fiscale, la simplification des procédures de remboursement et des déductions sont d'autres solutions essentielles pour réduire la charge administrative, en particulier pour les PME;

Or. en

Amendement 108
Kira Marie Peter-Hansen

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. rappelle que des règles fiscales simples, stables et prévisibles sont essentielles à une économie compétitive; invite la Commission à orienter tous les États membres vers un système fiscal simplifié afin de réduire la charge administrative qui pèse sur les entreprises; constate que la sécurité fiscale, la simplification des procédures de remboursement et des déductions sont d'autres solutions essentielles pour réduire la charge administrative, en particulier pour les PME;	7. rappelle que des règles fiscales simples, stables et prévisibles sont essentielles à une économie compétitive; invite la Commission à orienter tous les États membres vers un système fiscal simplifié***, y compris dans le domaine des incitations fiscales,*** afin de réduire la charge administrative qui pèse sur les entreprises; constate que la sécurité fiscale, la simplification des procédures de remboursement et des déductions sont d'autres solutions essentielles pour réduire la charge administrative, en particulier pour les PME;

Or. en

Amendement 109
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. rappelle que des règles fiscales simples, stables et prévisibles sont essentielles à une économie compétitive; invite la Commission à orienter tous les États membres vers un système fiscal simplifié afin de réduire la charge administrative qui pèse sur les entreprises; constate que la sécurité fiscale, la simplification des procédures de remboursement et des déductions sont d'autres solutions essentielles pour réduire la charge administrative, en particulier pour les PME;	7. rappelle que des règles fiscales simples, stables et prévisibles sont essentielles à une économie compétitive; invite la Commission à orienter tous les États membres vers un système fiscal ***compétitif*** simplifié afin de réduire la charge administrative qui pèse sur les entreprises; constate que la sécurité fiscale, la simplification des procédures de remboursement et des déductions sont d'autres solutions essentielles pour réduire la charge administrative, en particulier pour les PME;

Or. en

Amendement 110
Arba Kokalari

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. souligne la nécessité d'accroître la participation des investisseurs finaux aux marchés des capitaux afin de mobiliser des investissements dans l'économie européenne et d'offrir aux citoyens de l'Union des rendements plus intéressants sur leur épargne; reconnaît que la simplification des procédures de déclaration fiscale est essentielle pour inciter et encourager les investissements de détail en réduisant la complexité et la charge administratives pour les citoyens; soutient l'élargissement de l'accès, dans tous les États membres de l'Union, aux comptes d'épargne et d'investissement assortis de procédures de déclaration fiscale simplifiées, en particulier lorsque ces comptes sont assortis d'incitations fiscales;

Or. en

Amendement 111
Kira Marie Peter-Hansen

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. note que la Commission mène actuellement des projets pilotes avec des entreprises volontaires et des administrations fiscales sur la conformité coopérative, dans le cadre desquels les entreprises qui remplissent certains critères de conformité, tels que des déclarations proactives et des contrôles internes solides, bénéficient d'une réduction des audits et d'une résolution plus rapide des litiges de la part des

autorités fiscales; invite la Commission à évaluer les enseignements tirés et à soumettre un cadre de conformité coopératif paneuropéen;

Or. en

Amendement 112
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. invite les États membres à revoir leurs régimes fiscaux nationaux afin de promouvoir la compétitivité, la simplification et l'investissement, notamment en supprimant les taxes et les impôts sectoriels qui faussent la concurrence dans le marché unique, augmentent les coûts dans les différents secteurs et constituent des obstacles aux investissements transfrontaliers et aux investissements de détail;

Or. en

Amendement 113
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 ter. souligne que les appels à la création de nouveaux impôts et taxes sectoriels au niveau de l'Union sont contre-productifs, car ces impôts et taxes sectoriels ne serviraient qu'à rendre l'Europe moins compétitive et moins dynamique sur le plan économique par rapport au reste du monde, tout en

portant atteinte à la confiance des entreprises, en décourageant les investissements et en nuisant à la création d'emplois;

Or. en

Amendement 114
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 7 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 quater. appelle, dans un souci de simplification et d'équité, à une réforme, au niveau national, des impôts susceptibles de constituer une double imposition, d'augmenter le coût de la vie ou d'avoir une incidence sur les personnes pauvres en liquidités, notamment les impôts sur les plus-values, les droits de succession et les impôts fonciers;

Or. en

Amendement 115
Kira Marie Peter-Hansen

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne le potentiel de la numérisation, en particulier de l'intelligence artificielle, pour réduire les charges administratives et les coûts de mise en conformité pour les entreprises, en particulier les PME; invite instamment la Commission et les États membres à promouvoir la numérisation et la	8. souligne le potentiel de la numérisation, en particulier de l'intelligence artificielle, pour réduire les charges administratives et les coûts de mise en conformité pour les entreprises, en particulier les PME; invite instamment la Commission et les États membres à promouvoir la numérisation et la simplification de l'administration fiscale;

simplification de l’administration fiscale;	***note toutefois que les États membres devraient accroître les ressources et les investissements dans leurs administrations fiscales, tant au niveau des effectifs que du déploiement de systèmes informatiques intégrés, interopérables et robustes; invite la Commission à examiner un programme de financement spécifique à l’UE pour soutenir ces investissements;***

Or. en

Amendement 116
Roberts Zīle

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne le potentiel de la numérisation, en particulier de l’intelligence artificielle, pour réduire les charges administratives et les coûts de mise en conformité pour les entreprises, en particulier les PME; invite instamment la Commission et les États membres à promouvoir la numérisation et la simplification de l’administration fiscale;	8. souligne le potentiel de la numérisation, en particulier de l’intelligence artificielle, pour réduire les charges administratives et les coûts de mise en conformité pour les entreprises, en particulier les PME; invite instamment la Commission et les États membres à promouvoir la numérisation et la simplification de l’administration fiscale***, tout en encourageant la coopération volontaire et l’échange de bonnes pratiques et de savoir-faire entre les autorités nationales, la Commission jouant un rôle de facilitateur sans imposer de solutions harmonisées***;

Or. en

Amendement 117
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne le potentiel de la numérisation***, en particulier de l'intelligence artificielle,*** pour réduire les charges administratives et les coûts de mise en conformité pour les entreprises, en particulier les PME; invite instamment la Commission et les États membres à promouvoir la numérisation et la simplification de l'administration fiscale;	8. souligne le potentiel de la numérisation pour réduire les charges administratives et les coûts de mise en conformité pour les entreprises, en particulier les PME***; note que la numérisation peut également améliorer l'administration fiscale publique, à condition de garantir la transparence et un contrôle suffisant de la prise de décision automatisée en matière fiscale***; invite instamment la Commission et les États membres à promouvoir la numérisation et la simplification de l'administration fiscale;

Or. en

Amendement 118
Pierre Pimpie, Enikő Győri, Jorge Martín Frías, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne le potentiel de la numérisation, en particulier de l'intelligence artificielle, pour réduire les charges administratives et les coûts de mise en conformité pour les entreprises, en particulier les PME; invite instamment la Commission et les États membres à promouvoir la numérisation et la simplification de l'administration fiscale;	8. souligne le potentiel de la numérisation, en particulier de l'intelligence artificielle, pour réduire les charges administratives et les coûts de mise en conformité pour les entreprises, en particulier les PME; invite instamment la Commission et les États membres à promouvoir la numérisation et la simplification de l'administration fiscale***, tout en garantissant l'interopérabilité des solutions nationales***;

Or. en

Amendement 119
Billy Kelleher, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne le potentiel de la numérisation, en particulier de l'intelligence artificielle, pour réduire les charges administratives et les coûts de mise en conformité pour les entreprises, en particulier les PME; invite instamment la Commission et les États membres à promouvoir la numérisation et la simplification de l'administration fiscale;	8. souligne le potentiel de la numérisation, en particulier de l'intelligence artificielle, pour réduire les charges administratives et les coûts de mise en conformité pour les entreprises, en particulier les PME; invite instamment la Commission et les États membres à promouvoir la numérisation et la simplification de l'administration fiscale; ***avertit que la numérisation n'est pas une panacée et qu'elle doit s'accompagner d'un effort de rationalisation du cadre fiscal;***

Or. en

Amendement 120
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne le potentiel de la numérisation, en particulier de l'intelligence artificielle, pour réduire les charges administratives et les coûts de mise en conformité pour les entreprises, en particulier les PME; invite instamment la Commission et les États membres à promouvoir la numérisation et la simplification de l'administration fiscale;	8. souligne le potentiel de la numérisation, en particulier de l'intelligence artificielle, pour réduire les charges administratives et les coûts de mise en conformité pour les entreprises, en particulier les PME; invite instamment la Commission et les États membres à promouvoir la numérisation et la simplification de l'administration fiscale***, y compris les initiatives visant à renforcer la coopération et la coordination entre les États membres***;

Or. en

Amendement 121
Kinga Kollár, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne le potentiel de la numérisation, en particulier de l'intelligence artificielle, pour réduire les charges administratives et les coûts de mise en conformité pour les entreprises, en particulier les PME; invite instamment la Commission et les États membres à promouvoir la numérisation et la simplification de l'administration fiscale;	8. souligne le potentiel de la numérisation, en particulier de l'intelligence artificielle ***(IA)***, pour réduire les charges administratives et les coûts de mise en conformité pour les entreprises, en particulier les PME***, et également pour tirer parti de l'utilisation de l'IA dans la détection de la fraude à la TVA***; invite instamment la Commission et les États membres à promouvoir la numérisation et la simplification de l'administration fiscale;

Or. en

Amendement 122
Fernand Kartheiser

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne le potentiel de la numérisation, en particulier de l'intelligence artificielle, pour réduire les charges administratives et les coûts de mise en conformité pour les entreprises, en particulier les PME; invite instamment la Commission et les États membres à promouvoir la numérisation et la simplification de l'administration fiscale;	8. souligne le potentiel de la numérisation, en particulier de l'intelligence artificielle, ***comme l'un des outils*** pour réduire les charges administratives et les coûts de mise en conformité pour les entreprises, en particulier les PME; invite instamment la Commission et les États membres à promouvoir la numérisation et la simplification de l'administration fiscale;

Or. en

Amendement 123
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. souligne que les États membres devront veiller à disposer de ressources humaines et financières suffisantes pour mettre en œuvre toute nouvelle législation fiscale et investir dans la numérisation, notamment en utilisant un contenu ciblé et une formation linguistique, appuyés, le cas échéant, par le programme FISCALIS, et en investissant dans des infrastructures administratives modernes; invite la Commission à poursuivre et à renforcer son soutien aux États membres dans ces efforts par le biais du programme FISCALIS, et en particulier en fournissant des fonds, en renforçant la coopération administrative et en soutenant le déploiement de systèmes informatiques intégrés, interopérables et solides;

Or. en

Amendement 124
Billy Kelleher, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. souligne que la numérisation des administrations fiscales doit être entreprise avec la participation du secteur privé afin de garantir une interface conviviale et de faciliter une plus grande interopérabilité entre les autorités fiscales et les systèmes utilisés par le secteur privé; dans la mesure du possible, les autorités fiscales nationales devraient chercher à aligner la numérisation de leurs systèmes afin de faciliter le partage d'informations et de données et de garantir un niveau de

connaissance et de cohérence pour les entreprises qui interagissent avec plusieurs autorités fiscales nationales;

Or. en

Amendement 125
Pasquale Tridico, Jussi Saramo, Manon Aubry

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. souligne les possibilités offertes par l'intelligence artificielle (IA) dans le traitement des données pour maximiser l'efficacité des administrations fiscales; reconnaît également les risques que pose l'IA en matière de discrimination; souligne l'importance de conserver un élément humain pour vérifier régulièrement la qualité de ces algorithmes, en accordant une attention particulière à la prévention du risque de discrimination;

Or. en

Amendement 126
Pasquale Tridico, Jussi Saramo, Manon Aubry

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. souligne la nécessité d'une approche fondée sur le risque dans la surveillance des entités déclarantes;

Or. en

Amendement 127
Fernand Kartheiser

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite la Commission à évaluer et à simplifier le cadre actuel en matière de TVA, à réduire les charges administratives, à renforcer la compétitivité et à réduire l'écart entre les recettes escomptées et le montant effectivement perçu (l'écart de TVA);	9. invite la Commission***, dans les limites de ses compétences,*** à évaluer et à simplifier le cadre actuel en matière de TVA, à réduire les charges administratives, à renforcer la compétitivité et à réduire l'écart entre les recettes escomptées et le montant effectivement perçu (l'écart de TVA);

Or. en

Amendement 128
Denis Nesci

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite la Commission à évaluer et à simplifier le cadre actuel en matière de ***TVA***, à réduire les charges administratives, à renforcer la compétitivité et à réduire l'écart entre les recettes escomptées et le montant effectivement perçu ***(l'écart de TVA)***;	9. invite la Commission***, en concertation étroite et continue avec les États membres,*** à évaluer et à simplifier le cadre actuel en matière de TVA, à réduire les charges administratives, à renforcer la compétitivité et à réduire l'écart entre les recettes escomptées et le montant effectivement perçu (l'écart de TVA);

Or. en

Amendement 129
Fabio De Masi

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite la Commission à évaluer et à simplifier le cadre actuel en matière de TVA, à réduire les charges administratives, à renforcer la compétitivité et à réduire l'écart entre les recettes escomptées et le montant effectivement perçu (l'écart de TVA);	9. invite la Commission à évaluer et à simplifier le cadre actuel en matière de TVA, à réduire les charges administratives ***et fiscales régressives des impôts sur la consommation***, à renforcer la compétitivité et à réduire l'écart entre les recettes escomptées et le montant effectivement perçu (l'écart de TVA);

Or. en

Amendement 130
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite la Commission à évaluer et à simplifier le cadre actuel en matière de TVA, à réduire les charges administratives, à renforcer la compétitivité et à réduire l'écart entre les recettes escomptées et le montant effectivement perçu (l'écart de TVA);	9. invite la Commission à évaluer et à simplifier le cadre actuel en matière de TVA, à réduire les charges administratives, à renforcer la compétitivité et à réduire l'écart entre les recettes escomptées et le montant effectivement perçu (l'écart de TVA); ***demande une nouvelle fois[1 bis] la mise en place d'un système de TVA simplifié et modernisé, avec des limites concernant les exemptions et les taux non standards, afin de promouvoir une compétitivité juste et efficace des entreprises sur le marché intérieur, de réduire les coûts de mise en conformité et d'améliorer la conformité volontaire;***

[1 bis] Résolution du Parlement européen du 16 février 2022 sur la mise en œuvre de la sixième directive TVA: que manque-t-il pour réduire l'écart de TVA dans l'Union?, paragraphe 38.

Or. en

Amendement 131
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite la Commission à évaluer et à simplifier le cadre actuel en matière de TVA, à réduire les charges administratives, à renforcer la compétitivité et à réduire l'écart entre les recettes escomptées et le montant effectivement perçu (l'écart de TVA);	9. invite la Commission à évaluer et à simplifier le cadre actuel en matière de TVA, à réduire les charges administratives, à renforcer la compétitivité et à réduire l'écart entre les recettes escomptées et le montant effectivement perçu (l'écart de TVA); ***prend acte, à cet égard, de l'initiative «La TVA à l'ère numérique» et invite la Commission à publier des orientations ou des notes explicatives afin de garantir la bonne mise en œuvre de la directive, en particulier en ce qui concerne l'introduction d'obligations de déclaration numérique de l'Union;***

Or. en

Amendement 132
Billy Kelleher, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite la Commission à évaluer et à simplifier le cadre actuel en matière de TVA, à réduire les charges administratives, à renforcer la compétitivité et à réduire l'écart entre les recettes escomptées et le montant effectivement perçu (l'écart de TVA);	9. invite la Commission à évaluer et à simplifier le cadre actuel en matière de TVA, à réduire les charges administratives, à renforcer la compétitivité et à réduire l'écart entre les recettes escomptées et le montant effectivement perçu (l'écart de TVA); ***souligne que l'écart de conformité en matière de TVA varie d'un État membre à l'autre, mais qu'il atteint 30 % dans l'un d'entre eux[1 bis]; se félicite, à cet égard, de l'adoption de l'initiative «La TVA à l'ère numérique» qui, une fois mise en œuvre, devrait renforcer la transparence et réduire la fraude; invite***

instamment la Commission et les États membres à coordonner la mise en œuvre nationale afin de garantir la cohérence ainsi que l'efficacité et la convivialité du guichet unique, y compris pour les PME;

[1 bis] Commission européenne, VAT gap in the EU: 2024 report (Rapport 2024 sur l'écart de TVA dans l'UE), 2024, https://data.europa.eu/doi/10.2778/2476549.

Or. en

Amendement 133
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite la Commission à évaluer et à simplifier le cadre actuel en matière de TVA, à réduire les charges administratives, à renforcer la compétitivité et à réduire l'écart entre les recettes escomptées et le montant effectivement perçu (l'écart de TVA);	9. invite la Commission à évaluer et à simplifier le cadre actuel en matière de TVA, à réduire les charges administratives***, y compris pour les entreprises et les organisations locales***, à renforcer la compétitivité et à réduire l'écart entre les recettes escomptées et le montant effectivement perçu (l'écart de TVA); ***appelle à des réformes visant à faciliter l'enregistrement des petites entreprises à la TVA dans l'ensemble de l'Union, y compris par voie électronique; appelle à une numérisation accrue de la collecte de la TVA;***

Or. en

Amendement 134
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite la Commission à évaluer et à simplifier le cadre actuel en matière de TVA, à réduire les charges administratives, à renforcer la compétitivité et à réduire l'écart entre les recettes escomptées et le montant effectivement perçu (l'écart de TVA);	9. invite la Commission à évaluer et à simplifier le cadre actuel en matière de TVA, à réduire les charges administratives, à renforcer la compétitivité et à réduire l'écart entre les recettes escomptées et le montant effectivement perçu (l'écart de TVA); ***invite la Commission à tirer parti du guichet unique pour la TVA et à le développer davantage en ce qui concerne le commerce électronique transfrontière entre entreprises et consommateurs afin de réduire la charge administrative et les coûts de mise en conformité en matière de TVA;***

Or. en

Amendement 135
Kira Marie Peter-Hansen

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite la Commission à évaluer et à simplifier le cadre actuel en matière de TVA, à réduire les charges administratives, à renforcer la compétitivité et à réduire l'écart entre les recettes escomptées et le montant effectivement perçu (l'écart de TVA);	9. invite la Commission à évaluer et à simplifier le cadre actuel en matière de TVA, à réduire les charges administratives, à renforcer la compétitivité et à réduire l'écart entre les recettes escomptées et le montant effectivement perçu (l'écart de TVA); ***regrette le manque de progrès réalisés concernant un régime définitif de TVA au sein du Conseil et la décision ultérieure de la Commission de retirer la proposition dans son programme de travail 2025;***

Or. en

Amendement 136
Billy Kelleher, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. note que les comportements d'achat ont fortement évolué au cours de la dernière décennie, avec la poussée du commerce électronique lors de la pandémie de Covid-19, qui n'a pas faibli; note également qu'à première vue, les achats en ligne devraient contribuer à un meilleur respect des obligations relatives à la TVA grâce à la piste de contrôle électronique, mais que le rapport de la Commission sur l'écart de TVA souligne que la corrélation n'est pas aussi claire en raison des difficultés découlant des ventes en ligne; demande instamment à la Commission d'évaluer si l'acquis en matière de TVA est adapté à l'objectif visé, compte tenu de la popularité croissante du commerce électronique;

Or. en

Amendement 137
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. invite la Commission à réviser le traitement de la TVA dans le secteur financier afin de moderniser l'exonération de la TVA et de l'adapter aux services financiers; constate qu'à l'heure actuelle, l'application des exemptions relatives aux services financiers n'est pas uniforme entre les États membres, ce qui entraîne des disparités importantes qui entravent la prestation de services transfrontaliers;

Or. en

Amendement 138
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. appelle à l'amélioration de la directive 2008/9/CE du Conseil du 12 février 2008 définissant les modalités du remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée en faveur des assujettis qui ne sont pas établis dans l'État membre du remboursement, mais dans un autre État membre; souligne qu'il est important d'examiner l'intégration des remboursements transfrontaliers de la TVA dans le guichet unique afin de simplifier davantage le respect des obligations en matière de TVA pour les entreprises engagées dans le commerce transfrontalier, tout en garantissant l'alignement sur les obligations existantes en matière de TVA dans les États membres;

Or. en

Amendement 139
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 9 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 quater. demande une application cohérente des concepts clés et la rationalisation des définitions pour un système de TVA plus efficace, par exemple, l'application d'interprétations communes pour les «biens installés et

assemblés» comme indiqué à l'article 36 de la directive TVA et l'application cohérente des définitions de l'établissement stable ou autres;

Or. en

Amendement 140
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 9 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 quinquies. souligne la nécessité d'un système de TVA plus durable et plus équitable, en tenant davantage compte de la manière dont les taux de TVA peuvent être utilisés pour atteindre les objectifs de durabilité; suggère à la Commission d'évaluer si les charges de TVA peuvent être supprimées sur les biens fournis gratuitement à des fins sociales et environnementales;

Or. en

Amendement 141
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 9 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 sexies. si les taux réduits de TVA ont pour objectif légitime de soutenir les personnes vulnérables et les enfants, leur application plus large accroît l'insécurité juridique et la complexité du système fiscal; souligne que des taux de TVA réduits peuvent entraîner une baisse du prix pour le consommateur, en fonction de différents facteurs; considère donc

qu'un examen et une évaluation périodiques des taux réduits de TVA qui demeurent nécessaires et efficaces dans la réalisation des objectifs politiques visés seront utiles dans le cadre de la simplification;

Or. en

Amendement 142
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. réaffirme la position du Parlement sur l'initiative d'imposition en fonction du siège central (HOT), sur l'abattement pour la réduction de la distorsion fiscale en faveur de l'endettement (DEBRA) et sur un allègement plus rapide et plus sûr de l'excédent de retenues à la source (FASTER); prend acte des discussions en cours sur la proposition relative à un cadre pour l'imposition des revenus des entreprises en Europe (BEFIT);	10. réaffirme la position du Parlement sur l'initiative d'imposition en fonction du siège central (HOT), sur l'abattement pour la réduction de la distorsion fiscale en faveur de l'endettement (DEBRA) et sur un allègement plus rapide et plus sûr de l'excédent de retenues à la source (FASTER); prend acte des discussions en cours sur la proposition relative à un cadre pour l'imposition des revenus des entreprises en Europe (BEFIT)***, mais fait part de ses inquiétudes quant au fait que la proposition n'atteigne pas l'objectif de réduction de la complexité et des coûts de mise en conformité, et qu'elle renforce en fait la complexité lorsque les systèmes fiscaux nationaux et la coexistence avec le pilier 2 sont pris en compte***; ***réaffirme que les propositions de la Commission doivent respecter le principe de subsidiarité; demande le retrait de la proposition relative à un cadre pour l'imposition des revenus des entreprises en Europe (BEFIT) pour cette raison;***

Or. en

Amendement 143

Danuše Nerudová

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. réaffirme la position du Parlement sur l'initiative d'imposition en fonction du siège central (HOT), sur l'abattement pour la réduction de la distorsion fiscale en faveur de l'endettement (DEBRA) et sur un allègement plus rapide et plus sûr de l'excédent de retenues à la source (FASTER); ***prend acte des discussions en cours sur*** la proposition relative à un cadre pour l'imposition des revenus des entreprises en Europe (BEFIT);	10. réaffirme la position du Parlement sur l'initiative d'imposition en fonction du siège central (HOT), sur l'abattement pour la réduction de la distorsion fiscale en faveur de l'endettement (DEBRA) et sur un allègement plus rapide et plus sûr de l'excédent de retenues à la source (FASTER); ***invite les États membres à poursuivre l'adoption rapide de*** la proposition relative à un cadre pour l'imposition des revenus des entreprises en Europe (BEFIT) ***qui constituerait une avancée importante vers l'harmonisation des systèmes fiscaux dans l'Union***;

Or. en

Amendement 144
Lídia Pereira

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. réaffirme la position du Parlement sur l'initiative d'imposition en fonction du siège central (HOT), sur l'abattement pour la réduction de la distorsion fiscale en faveur de l'endettement (DEBRA) et sur un allègement plus rapide et plus sûr de l'excédent de retenues à la source (FASTER); prend acte des discussions en cours sur la proposition relative à un cadre pour l'imposition des revenus des entreprises en Europe (BEFIT);	10. réaffirme la position du Parlement sur l'initiative d'imposition en fonction du siège central (HOT)***, sur les entités écrans (UNSHELL)***, sur l'abattement pour la réduction de la distorsion fiscale en faveur de l'endettement (DEBRA) et sur un allègement plus rapide et plus sûr de l'excédent de retenues à la source (FASTER); prend acte des discussions en cours sur la proposition relative à un cadre pour l'imposition des revenus des entreprises en Europe (BEFIT); ***souligne la nécessité de clarifier les initiatives à adopter ou à retirer;***

Or. en

Amendement 145
Kira Marie Peter-Hansen

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. réaffirme la position du Parlement sur l'initiative d'imposition en fonction du siège central (HOT), sur l'abattement pour la réduction de la distorsion fiscale en faveur de l'endettement (DEBRA) et sur un allègement plus rapide et plus sûr de l'excédent de retenues à la source (FASTER); prend acte des discussions en cours sur la proposition relative à un cadre pour l'imposition des revenus des entreprises en Europe (BEFIT);	10. réaffirme la position du Parlement sur l'initiative d'imposition en fonction du siège central (HOT), sur l'abattement pour la réduction de la distorsion fiscale en faveur de l'endettement (DEBRA)***, sur les prix de transfert*** et sur un allègement plus rapide et plus sûr de l'excédent de retenues à la source (FASTER); prend acte des discussions en cours sur la proposition relative à un cadre pour l'imposition des revenus des entreprises en Europe (BEFIT);

Or. en

Amendement 146
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. réaffirme la position du Parlement sur l'initiative d'imposition en fonction du siège central (HOT), sur l'abattement pour la réduction de la distorsion fiscale en faveur de l'endettement (DEBRA) et sur un allègement plus rapide et plus sûr de l'excédent de retenues à la source (FASTER); prend acte des discussions en cours sur la proposition relative à un cadre pour l'imposition des revenus des entreprises en Europe (BEFIT);	10. réaffirme la position du Parlement sur l'initiative d'imposition en fonction du siège central (HOT), sur l'abattement pour la réduction de la distorsion fiscale en faveur de l'endettement (DEBRA)***, sur les entités écrans (UNSHELL)*** et sur un allègement plus rapide et plus sûr de l'excédent de retenues à la source (FASTER); prend acte des discussions en cours sur la proposition relative à un cadre pour l'imposition des revenus des entreprises en Europe (BEFIT);

Or. en

Amendement 147
Pasquale Tridico, Jussi Saramo, Manon Aubry

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. réaffirme la position du Parlement sur l'initiative d'imposition en fonction du siège central (HOT)***, sur l'abattement pour la réduction de la distorsion fiscale en faveur de l'endettement (DEBRA)*** et sur un allègement plus rapide et plus sûr de l'excédent de retenues à la source (FASTER); prend acte des discussions en cours sur la proposition relative à un cadre pour l'imposition des revenus des entreprises en Europe (BEFIT);	10. réaffirme la position du Parlement sur l'initiative d'imposition en fonction du siège central (HOT) et sur un allègement plus rapide et plus sûr de l'excédent de retenues à la source (FASTER); prend acte des discussions en cours sur la proposition relative à un cadre pour l'imposition des revenus des entreprises en Europe (BEFIT);

Or. en

Amendement 148
Pasquale Tridico, Jussi Saramo, Manon Aubry, Marc Botenga

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. rappelle l'importance de prendre une initiative sur une approche européenne coordonnée de la fiscalité de l'économie numérique. Cette initiative est particulièrement pertinente compte tenu de l'évolution du paysage mondial et des besoins budgétaires de l'Union;

Or. en

Amendement 149

Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. souligne la nécessité de répondre à l'incitation fiscale favorisant l'endettement des entreprises, qui permet des déductions fiscales généreuses sur les paiements d'intérêts, tandis que les coûts de financement sur fonds propres ne peuvent pas être déduits de la même manière; regrette à cet égard l'inactivité du Conseil pour adopter la proposition DEBRA et réitère à cet égard sa position du 16 janvier 2024;

Or. en

Amendement 150
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. souligne l'importance d'un dégrèvement simplifié, numérisé et accéléré de la retenue à la source pour renforcer l'union de l'épargne et des investissements; considère que l'adoption par le Conseil de la proposition FASTER n'est qu'un point de départ pour aller de l'avant; rappelle sa position du 28 février 2024; réaffirme que toute législation européenne doit garantir de véritables simplifications tant pour les investisseurs que pour les intermédiaires financiers;

Or. en

Amendement 151
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 10 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 quater. réitère son soutien à la mise en place d'une «déclaration fiscale en fonction du siège central» (HOT) pour les micro-entreprises et les PME qui opèrent exclusivement par l'intermédiaire d'établissements stables, afin de simplifier les procédures fiscales et de réduire les coûts pour les entreprises; invite le Conseil à adopter rapidement la proposition HOT et rappelle sa position du 10 avril 2024;

Or. en

Amendement 152
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 10 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 quinquies. prend acte des objectifs de l'initiative «Entreprises en Europe: cadre pour l'imposition des revenus» (BEFIT) visant à réduire la complexité des règles fiscales et les coûts de mise en conformité pour les entreprises de l'Union ayant des activités transfrontalières, à promouvoir les investissements transfrontaliers et à rendre plus attractif le marché unique; regrette toutefois que la proposition de la Commission n'ait pas atteint ces objectifs; réaffirme, à cet égard, la nécessité d'une valeur ajoutée européenne tant sur le plan juridique qu'économique et appelle à une approche efficace et équilibrée bénéficiant à tous les États membres, réduisant la complexité et les coûts de

mise en conformité pour les entreprises menant des activités transfrontières;

Or. en

Amendement 153
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de la mise en œuvre de l'accord de l'OCDE sur le pilier 2, tout en tenant compte de la situation actuelle en ce qui concerne les règles du pilier 2, y compris le récent décret présidentiel signé par le président des États-Unis le 20 janvier 2025 déclarant que l'accord fiscal mondial de l'OCDE n'avait aucune force ni effet aux États-Unis; demande instamment à la Commission d'informer le Parlement des plans d'urgence et de prendre rapidement des mesures ciblées pour protéger les intérêts de l'Union et prévenir les mesures de rétorsion;	11. réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de la mise en œuvre de l'accord de l'OCDE sur le pilier 2, tout en tenant compte de la situation actuelle en ce qui concerne les règles du pilier 2, y compris le récent décret présidentiel signé par le président des États-Unis le 20 janvier 2025 déclarant que l'accord fiscal mondial de l'OCDE n'avait aucune force ni effet aux États-Unis; demande instamment à la Commission d'informer le Parlement des plans d'urgence et de prendre rapidement des mesures ciblées pour protéger les intérêts de l'Union et prévenir les mesures de rétorsion ***et invite la Commission à apporter des modifications et des simplifications aux règles du pilier 2 tout en préservant ses objectifs fondamentaux, en particulier pour s'assurer que les règles du pilier 2 répondent désormais aux besoins de l'Union en matière de compétitivité***;

Or. en

Amendement 154
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de la mise en œuvre de ***l'accord de l'OCDE sur le pilier 2, tout en tenant compte de la situation actuelle en ce qui concerne les règles du pilier 2, y compris*** le récent décret présidentiel signé par le président des États-Unis le 20 janvier 2025 déclarant que l'accord fiscal mondial de l'OCDE n'avait aucune force ni effet aux États-Unis; demande instamment à la Commission d'informer le Parlement des plans d'urgence et de prendre rapidement des mesures ciblées pour protéger les intérêts de l'Union et prévenir les mesures de rétorsion;	11. réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de la mise en œuvre de ***l'approche à deux piliers du cadre inclusif OCDE/G20***; ***regrette profondément*** le récent décret présidentiel signé par le président des États-Unis le 20 janvier 2025 déclarant que l'accord fiscal mondial de l'OCDE n'avait aucune force ni effet aux États-Unis; demande instamment à la Commission d'informer le Parlement des plans d'urgence et de prendre rapidement des mesures ciblées pour ***préserver l'intégrité et l'efficacité de la directive sur l'imposition minimale,*** protéger les intérêts de l'Union et prévenir les mesures de rétorsion; ***estime que l'Union devrait soutenir pleinement la directive sur l'imposition minimale afin d'empêcher un retour à une concurrence fiscale débridée au détriment des recettes publiques;***

Or. en

Amendement 155
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de la mise en œuvre de l'accord de l'OCDE sur le pilier 2, tout en tenant compte de la situation actuelle en ce qui concerne les règles du pilier 2, y compris le récent décret présidentiel signé par le président des États-Unis le 20 janvier 2025 déclarant que l'accord fiscal mondial de l'OCDE n'avait aucune force ni effet aux États-Unis; demande instamment à la Commission ***d'informer*** le Parlement ***des plans d'urgence*** et de prendre rapidement des mesures ciblées pour protéger les intérêts de l'Union et prévenir les mesures	11. réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de la mise en œuvre de l'accord de l'OCDE sur le pilier 2, tout en tenant compte de la situation actuelle en ce qui concerne les règles du pilier 2, y compris le récent décret présidentiel signé par le président des États-Unis le 20 janvier 2025 déclarant que l'accord fiscal mondial de l'OCDE n'avait aucune force ni effet aux États-Unis; demande instamment à la Commission ***de donner la priorité aux travaux visant à maintenir et à protéger l'accord, de tenir*** le Parlement ***informé*** et de prendre rapidement des mesures ciblées

de rétorsion;	pour protéger les intérêts de l'Union et prévenir les mesures de rétorsion;

Or. en

Amendement 156
Kira Marie Peter-Hansen

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de la mise en œuvre de l'accord de l'OCDE sur le pilier 2, tout en tenant compte de la situation actuelle en ce qui concerne les règles du pilier 2, y compris le récent décret présidentiel signé par le président des États-Unis le 20 janvier 2025 déclarant que l'accord fiscal mondial de l'OCDE n'avait aucune force ni effet aux États-Unis; demande instamment à la Commission d'informer le Parlement des plans d'urgence et de prendre rapidement des mesures ciblées pour protéger les intérêts de l'Union ***et prévenir les mesures de rétorsion***;	11. réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de la mise en œuvre de l'accord de l'OCDE sur le pilier 2, tout en tenant compte de la situation actuelle en ce qui concerne les règles du pilier 2, y compris le récent décret présidentiel signé par le président des États-Unis le 20 janvier 2025 déclarant que l'accord fiscal mondial de l'OCDE n'avait aucune force ni effet aux États-Unis; demande instamment à la Commission d'informer le Parlement des plans d'urgence et de prendre rapidement des mesures ciblées pour protéger ***la souveraineté fiscale et*** les intérêts de l'Union;

Or. en

Amendement 157
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne que le pilier 2 devrait assurer un niveau minimum d'imposition mondial pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure dans l'Union; se félicite de sa transposition dans le droit national;	12. souligne que le pilier 2 devrait assurer un niveau minimum d'imposition mondial pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure dans l'Union; se félicite de sa transposition dans le droit national;

demande la clarté juridique ***dans sa*** mise en œuvre ***et*** espère que le processus de négociation et de publication des orientations administratives sera bientôt terminé et fournira aux entreprises relevant du champ d'application du pilier 2 la sécurité nécessaire; ***s'attend à de nouvelles évolutions en ce qui concerne le*** régime de protection permanent ***de l'OCDE***;	demande la clarté juridique***, en tenant compte des différences entre les règles du pilier 2 de l'OCDE et leur*** mise en œuvre ***par les États membres , en particulier en ce qui concerne les activités de transport maritime, pour éviter de créer des régimes fiscaux incompatibles susceptibles de prêter à confusion;*** espère que le processus de négociation et de publication des orientations administratives sera bientôt terminé et fournira aux entreprises relevant du champ d'application du pilier 2 la sécurité nécessaire; ***souligne l'introduction d'une règle relative au*** régime de protection permanent ***basée sur le régime de protection transitoire existant pour la déclaration pays par pays***; ***demande une évaluation de la nécessité de créer d'autres régimes de protection;***
	Or. en

Amendement 158
Kira Marie Peter-Hansen

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne que le pilier 2 devrait assurer un niveau minimum d'imposition mondial pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure dans l'Union; se félicite de sa transposition dans le droit national; demande la clarté juridique dans sa mise en œuvre et espère que le processus de négociation et de publication des orientations administratives sera bientôt terminé et fournira aux entreprises relevant du champ d'application du pilier 2 la sécurité nécessaire; s'attend à de nouvelles évolutions en ce qui concerne ***le régime de protection permanent de l'OCDE***;	12. souligne que le pilier 2 devrait assurer un niveau minimum d'imposition mondial pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure dans l'Union; se félicite de sa transposition dans le droit national; demande la clarté juridique dans sa mise en œuvre et espère que le processus de négociation et de publication des orientations administratives sera bientôt terminé et fournira aux entreprises relevant du champ d'application du pilier 2 la sécurité nécessaire; s'attend à de nouvelles évolutions en ce qui concerne ***les régimes de protection administrative existants pour faciliter la conformité***;

Or. en

Amendement 159
Kira Marie Peter-Hansen

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. regrette vivement la note de la présidence polonaise, ayant fait l'objet d'une fuite, qui comporte des options visant à satisfaire l'actuelle administration américaine sur le pilier 2; invite instamment les États membres à mettre en œuvre le pilier 2 dans son intégralité, en particulier la règle relative aux bénéfices insuffisamment imposés; note que cette règle est essentielle au bon fonctionnement du pilier 2, qui garantit des conditions de concurrence équitables pour les entreprises européennes; invite les États membres à ne pas prolonger le régime de protection transitoire de la règle relative aux bénéfices insuffisamment imposés au-delà de 2026, ce qui désavantagerait les entreprises de l'Union; se félicite de l'engagement clair du commissaire Hoekstra en faveur de la règle relative aux bénéfices insuffisamment imposés dans ses réponses écrites au Parlement dans le cadre des auditions de nomination[21 bis]; rappelle qu'en 2021, les États-Unis ont accepté l'impôt minimum de l'OCDE selon les niveaux du cadre inclusif de l'OCDE, du G7 et du G20;

21 bis

https://hearings.elections.europa.eu/documents/hoekstra/hoekstra_writtenquestionsandanswers_en.pdf

Or. en

Amendement 160
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. note qu'environ 49 % des bénéfices précédemment transférés devraient être couverts par la mise en œuvre du pilier 2; note en outre que la réforme devrait accroître les recettes de l'impôt sur les sociétés, comme en témoigne le cas de la Slovaquie, où les recettes devraient augmenter d'environ 4 %, la moitié de cette augmentation provenant d'impôts complémentaires sur les bénéfices insuffisamment imposés et l'autre moitié résultant de la réduction du transfert de bénéfices[1 bis];
	[1 bis] Boukal, T., Janský, P. et Palanský, M. (2024). Global Minimum Tax and Profit Shifting. Institute of Economic Studies, Faculty of Social Sciences, Charles University in Prague.

Or. en

Amendement 161
Kira Marie Peter-Hansen

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. constate qu'au cours des dernières années, l'Union européenne a poursuivi un programme ***ambitieux*** de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et a introduit un certain nombre de nouvelles dispositions et de nouvelles exigences en matière de	13. constate qu'au cours des dernières années, l'Union européenne a poursuivi un programme ***nécessaire*** de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et a introduit un certain nombre de nouvelles dispositions et de nouvelles exigences en matière de

communication d'informations (par exemple au moyen de la directive ATAD); prend acte de l'annonce de la Commission selon laquelle elle évaluera la directive sur la lutte contre l'évasion fiscale (ATAD) à la lumière du pilier 2 et présentera un rapport complet sur ces mesures au troisième trimestre de 2025;	communication d'informations (par exemple au moyen de la directive ATAD); prend acte de l'annonce de la Commission selon laquelle elle évaluera la directive sur la lutte contre l'évasion fiscale (ATAD) à la lumière du pilier 2 et présentera un rapport complet sur ces mesures au troisième trimestre de 2025;

Or. en

Amendement 162
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. constate qu'au cours des dernières années, l'Union européenne a poursuivi un programme ambitieux de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et a introduit un certain nombre de nouvelles dispositions et de nouvelles exigences en matière de communication d'informations (par exemple au moyen de la directive ATAD); prend acte de l'annonce de la Commission selon laquelle elle évaluera la directive sur la lutte contre l'évasion fiscale (ATAD) à la lumière du pilier 2 et présentera un rapport complet sur ces mesures au troisième trimestre de 2025;	13. constate qu'au cours des dernières années, l'Union européenne a poursuivi un programme ambitieux de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et a introduit un certain nombre de nouvelles dispositions et de nouvelles exigences en matière de communication d'informations (par exemple au moyen de la directive ATAD)***, qui ont augmenté les coûts liés au respect des obligations fiscales***; prend acte de l'annonce de la Commission selon laquelle elle évaluera la directive sur la lutte contre l'évasion fiscale (ATAD) à la lumière du pilier 2 et présentera un rapport complet sur ces mesures au troisième trimestre de 2025;

Or. en

Amendement 163
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. constate qu'au cours des dernières années, l'Union européenne a poursuivi un programme ambitieux de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et a introduit un certain nombre de nouvelles dispositions et de nouvelles exigences en matière de communication d'informations (par exemple au moyen de la directive ATAD); prend acte de l'annonce de la Commission selon laquelle elle évaluera la directive sur la lutte contre l'évasion fiscale (ATAD) à la lumière du pilier 2 et présentera un rapport complet sur ces mesures au troisième trimestre de 2025;	13. constate qu'au cours des dernières années, l'Union européenne a poursuivi un programme ambitieux de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et a introduit un certain nombre de nouvelles dispositions et de nouvelles exigences en matière de communication d'informations (par exemple au moyen de la directive ATAD); prend acte de l'annonce de la Commission selon laquelle elle évaluera la directive sur la lutte contre l'évasion fiscale (ATAD) à la lumière du pilier 2 et présentera un rapport complet sur ces mesures au troisième trimestre de 2025; ***invite, à cet égard, la Commission à entreprendre une révision de la directive sur la lutte contre l'évasion fiscale (ATAD), à la suite de l'accord sur le pilier 2;***

Or. en

Amendement 164
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. constate qu'au cours des dernières années, l'Union européenne a poursuivi un programme ambitieux de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et a introduit un certain nombre de nouvelles dispositions et de nouvelles exigences en matière de communication d'informations (par exemple au moyen de la directive ATAD); ***prend acte de l'annonce de la Commission selon laquelle elle évaluera*** la directive sur la lutte contre l'évasion fiscale (ATAD) ***à la lumière du pilier 2 et présentera un rapport complet sur ces mesures au troisième trimestre de 2025***;	13. constate qu'au cours des dernières années, l'Union européenne a poursuivi un programme ambitieux de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et a introduit un certain nombre de nouvelles dispositions et de nouvelles exigences en matière de communication d'informations (par exemple au moyen de la directive ATAD); ***invite, à cet égard, la Commission à entreprendre une révision de*** la directive sur la lutte contre l'évasion fiscale (ATAD);

Or. en

Amendement 165
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. constate qu'au cours des dernières années, l'Union européenne a poursuivi un programme ambitieux de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et a introduit un certain nombre de nouvelles dispositions et de nouvelles exigences en matière de communication d'informations (par exemple au moyen de la directive ATAD); prend acte de l'annonce de la Commission selon laquelle elle évaluera la directive sur la lutte contre l'évasion fiscale (ATAD) à la lumière du pilier 2 et présentera un rapport complet sur ces mesures au troisième trimestre de 2025;	13. constate qu'au cours des dernières années, l'Union européenne a poursuivi un programme ambitieux de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et a introduit un certain nombre de nouvelles dispositions et de nouvelles exigences en matière de communication d'informations (par exemple au moyen de la directive ATAD); prend acte de l'annonce de la Commission selon laquelle elle évaluera la directive sur la lutte contre l'évasion fiscale (ATAD) à la lumière du pilier 2 et présentera un rapport complet sur ces mesures au troisième trimestre de 2025; ***demande une simplification de la directive ATAD et une réduction des obligations de déclaration afin de rendre sa mise en œuvre plus simple et d'accroître son efficacité et son efficience;***

Or. en

Amendement 166
Billy Kelleher, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. constate qu'au cours des dernières années, l'Union européenne a poursuivi un programme ambitieux de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et a introduit un certain nombre de nouvelles dispositions et de nouvelles exigences en matière de communication d'informations (par	13. constate qu'au cours des dernières années, l'Union européenne a poursuivi un programme ambitieux de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et a introduit un certain nombre de nouvelles dispositions et de nouvelles exigences en matière de communication d'informations (par

exemple au moyen de la directive ATAD); prend acte de l'annonce de la Commission selon laquelle elle évaluera la directive sur la lutte contre l'évasion fiscale (ATAD) à la lumière du pilier 2 et présentera un rapport complet sur ces mesures au troisième trimestre de 2025;

exemple au moyen de la directive ATAD); prend acte de l'annonce de la Commission selon laquelle elle évaluera la directive sur la lutte contre l'évasion fiscale (ATAD) à la lumière du pilier 2 et présentera un rapport complet sur ces mesures au troisième trimestre de 2025; ***souligne le rôle important joué par le Parquet européen et l'OLAF dans l'identification de la fraude et de l'évasion fiscales, et les enquêtes sur celles-ci, et la nécessité d'une collaboration efficace entre ces organismes et avec les autorités fiscales nationales;***

Or. en

Amendement 167
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. prend acte de la publication par l'OCDE, en octobre 2023, de la convention multilatérale établissant les règles techniques pour mettre en œuvre le montant A du pilier 1, ainsi que des négociations en cours;	14. prend acte de la publication par l'OCDE, en octobre 2023, de la convention multilatérale établissant les règles techniques pour mettre en œuvre le montant A du pilier 1, ainsi que des négociations en cours; ***souligne, à cet égard, la nécessité pour l'Union de s'abstenir de toute action unilatérale dépassant ce qui peut être convenu dans le cadre du pilier 1 de l'OCDE; souligne que le maintien du principe selon lequel les règles doivent être fondées sur les relations économiques internationales est essentiel pour préserver les intérêts économiques à long terme de l'Union, même si d'autres acteurs s'écartent de ces cadres communs;***

Or. en

Amendement 168
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. ***prend acte*** de la publication par l'OCDE, en octobre 2023, de la convention multilatérale établissant les règles techniques pour mettre en œuvre le montant A du pilier 1, ainsi que des négociations en cours;	14. ***se félicite*** de la publication par l'OCDE, en octobre 2023, de la convention multilatérale établissant les règles techniques pour mettre en œuvre le montant A du pilier 1, ainsi que des négociations en cours; ***regrette le blocage des pourparlers sur le pilier 1 relatifs à la mise en œuvre du Montant B;***

Or. en

Amendement 169
Danuše Nerudová

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. prend acte de la publication par l'OCDE, en octobre 2023, de la convention multilatérale établissant les règles techniques pour mettre en œuvre le montant A du pilier 1, ainsi que des négociations en cours;	14. prend acte de la publication par l'OCDE, en octobre 2023, de la convention multilatérale établissant les règles techniques pour mettre en œuvre le montant A du pilier 1, ainsi que des négociations en cours; ***demande à la Commission de veiller à ce que les grandes entreprises technologiques respectent les règles européennes, contribuent à l'instauration de conditions de concurrence équitables et soient soumises à un mécanisme d'imposition approprié pour ces entreprises opérant dans l'Union;***

Or. en

Amendement 170

Danuše Nerudová

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. invite instamment la Commission à reprendre ses travaux sur la redevance numérique ou sur une mesure similaire visant à garantir une imposition équitable des grandes entreprises technologiques, qui pourrait également servir de base aux ressources propres de l'Union; rappelle en ce sens la position du Parlement européen dans son rapport 2023 sur les ressources propres, qui attirait l'attention sur le fait que la Commission devrait envisager d'autres sources de revenus provenant des grandes entreprises opérant dans le marché unique en cas d'échec des négociations au niveau de l'OCDE dans un délai raisonnable;

Or. en

Amendement 171
Pascal Canfin, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. se félicite de la déclaration des dirigeants du G20 réunis à Rio de Janeiro et de la déclaration ministérielle du G20 de Rio de Janeiro sur la coopération fiscale internationale; invite la Commission à poursuivre les travaux en vue d'une coopération fiscale internationale et, dans le plein respect de la souveraineté fiscale, à coopérer pour s'assurer que les ultra-riches (ultra-high-net-worth individuals) soient effectivement imposés;

Or. en

Amendement 172
Pasquale Tridico, Jussi Saramo, Manon Aubry

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. soutient les déclarations de la Commission européenne visant à lancer des travaux sur l'adoption d'une taxe sur les services numériques à l'échelle de l'Union;

Or. en

Amendement 173
Pasquale Tridico, Jussi Saramo, Manon Aubry, Marc Botenga

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. se félicite des développements en cours autour de la convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale;

Or. en

Amendement 174
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. constate que la fragmentation du paysage fiscal de l'Union entraîne de la	15. constate que la fragmentation du paysage fiscal de l'Union entraîne de la

complexité, de l’incertitude et des coûts de mise en conformité élevés pour les entreprises de l’Union, en particulier les PME; souligne la nécessité de lever les obstacles fiscaux aux investissements transfrontières et d’accroître les fonds propres dans le financement des entreprises; rappelle, à cet égard, le rapport Draghi, qui souligne que les citoyens de l’Union devraient pouvoir investir dans d’autres États membres sans procédures fiscales complexes aboutissant, de facto, à une double imposition;

complexité, de l’incertitude et des coûts de mise en conformité élevés pour les entreprises de l’Union, en particulier les PME; souligne la nécessité de lever les obstacles fiscaux aux investissements transfrontières et d’accroître les fonds propres dans le financement des entreprises; rappelle, à cet égard, le rapport Draghi, qui souligne que les citoyens de l’Union devraient pouvoir investir dans d’autres États membres sans procédures fiscales complexes aboutissant, de facto, à une double imposition; ***estime que des gestionnaires de fonds locaux supplémentaires sont nécessaires pour améliorer le financement sur fonds propres au sein de l’Union et qu’il convient donc de remédier aux obstacles fiscaux aux investissements transfrontaliers; note, en outre, qu’il est important de normaliser les règles relatives à la documentation des prix de transfert en réexaminant les seuils prévus en la matière dans l’ensemble de l’Union, en tenant compte des particularités de chaque État membre, et en simplifiant les exigences afin de réduire les coûts de mise en conformité pour les transactions les plus simples;***

Or. en

Amendement 175
Kira Marie Peter-Hansen

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. constate que la fragmentation du paysage fiscal de l’Union entraîne de la complexité, de l’incertitude et des coûts de mise en conformité élevés pour les entreprises de l’Union, en particulier les PME; souligne la nécessité de lever les obstacles fiscaux aux investissements	15. constate que la fragmentation du paysage fiscal de l’Union entraîne de la complexité, de l’incertitude et des coûts de mise en conformité élevés pour les entreprises de l’Union, en particulier les PME; souligne la nécessité de lever les obstacles fiscaux aux investissements

transfrontières et ***d'accroître les fonds propres*** dans le financement des entreprises; rappelle, à cet égard, le rapport Draghi, qui souligne que les citoyens de l'Union devraient pouvoir investir dans d'autres États membres sans procédures fiscales complexes aboutissant, de facto, à une double imposition;

transfrontières et ***de réduire le recours excessif à la dette*** dans le financement des entreprises; rappelle, à cet égard, le rapport Draghi, qui souligne que les citoyens de l'Union devraient pouvoir investir dans d'autres États membres sans procédures fiscales complexes aboutissant, de facto, à une double imposition; ***souligne à cet égard la nécessité d'harmoniser davantage les procédures et les taux de retenue à la source dans l'Union, comme le recommande le rapport Draghi; se félicite de l'adoption récente de la directive FASTER; rappelle les recommandations du Parlement européen dans le rapport qu'il a adopté sur un cadre pour la retenue à la source; invite la Commission à présenter une proposition de taux minimum de retenue à la source au sein de l'Union européenne;***

Or. en

Amendement 176
Roberts Zīle

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. constate que la fragmentation du paysage fiscal de l'Union entraîne de la complexité, de l'incertitude et des coûts de mise en conformité élevés pour les entreprises de l'Union, en particulier les PME; souligne la nécessité de lever les obstacles fiscaux aux investissements transfrontières et d'accroître les fonds propres dans le financement des entreprises; rappelle, à cet égard, le rapport Draghi, qui souligne que les citoyens de l'Union devraient pouvoir investir dans d'autres États membres sans procédures fiscales complexes aboutissant, de facto, à	15. constate que la fragmentation du paysage fiscal de l'Union entraîne de la complexité, de l'incertitude et des coûts de mise en conformité élevés pour les entreprises de l'Union, en particulier les PME; souligne la nécessité de lever les obstacles fiscaux aux investissements transfrontières et d'accroître les fonds propres dans le financement des entreprises; rappelle, à cet égard, le rapport Draghi, qui souligne que les citoyens de l'Union devraient pouvoir investir dans d'autres États membres sans procédures fiscales complexes, aboutissant, de facto, à une double imposition***, tout en respectant***

une double imposition*;*

les appels dans d'autres domaines, où l'Union devrait faire un pas en arrière, en appliquant plus rigoureusement le principe de subsidiarité et en réduisant la charge réglementaire imposée aux entreprises de l'Union[15 bis]

[15 bis] Rapport Draghi, p. 8, https://commission.europa.eu/document/download/97e481fd-2dc3-412d-be4c-f152a8232961_en?filename=The future of European competitiveness _ A competitiveness strategy for Europe.pdf

Or. en

Amendement 177
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. constate que la fragmentation du paysage fiscal de l'Union entraîne de la complexité, de l'incertitude et des coûts de mise en conformité élevés pour les entreprises de l'Union, en particulier les PME; souligne la nécessité de lever les obstacles fiscaux aux investissements transfrontières et d'accroître les fonds propres dans le financement des entreprises; rappelle, à cet égard, le rapport Draghi, qui souligne que les citoyens de l'Union devraient pouvoir investir dans d'autres États membres sans procédures fiscales complexes aboutissant, de facto, à une double imposition;	15. constate que la fragmentation du paysage fiscal de l'Union entraîne de la complexité, de l'incertitude et des coûts de mise en conformité élevés pour les entreprises de l'Union, en particulier les PME; souligne la nécessité de lever les obstacles fiscaux aux investissements transfrontières et d'accroître les fonds propres dans le financement des entreprises; rappelle, à cet égard, le rapport Draghi, qui souligne que les citoyens de l'Union devraient pouvoir investir dans d'autres États membres sans procédures fiscales complexes aboutissant, de facto, à une double imposition; ***invite la Commission à proposer des mesures visant à réduire la fragmentation et la complexité des systèmes fiscaux, tout en respectant la compétence des États membres dans la détermination de leurs systèmes fiscaux nationaux;***

Or. en

Amendement 178
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. constate que la fragmentation du paysage fiscal de l'Union entraîne de la complexité, de l'incertitude et des coûts de mise en conformité élevés pour les entreprises de l'Union, en particulier les PME; souligne la nécessité de lever les obstacles fiscaux aux investissements transfrontières et d'accroître les fonds propres dans le financement des entreprises; rappelle, à cet égard, le rapport Draghi, qui souligne que les citoyens de l'Union devraient pouvoir investir dans d'autres États membres sans procédures fiscales complexes aboutissant, de facto, à une double imposition;	15. constate que la fragmentation du paysage fiscal de l'Union entraîne de la complexité, de l'incertitude et des coûts de mise en conformité élevés pour les entreprises de l'Union, en particulier les PME***; encourage l'adoption de l'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés afin d'harmoniser la méthode de calcul de l'impôt sur les sociétés***; souligne la nécessité de lever les obstacles fiscaux aux investissements transfrontières et d'accroître les fonds propres dans le financement des entreprises; rappelle, à cet égard, le rapport Draghi, qui souligne que les citoyens de l'Union devraient pouvoir investir dans d'autres États membres sans procédures fiscales complexes aboutissant, de facto, à une double imposition;

Or. en

Amendement 179
Pascal Canfin, Billy Kelleher, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. constate que la fragmentation du paysage fiscal de l'Union entraîne de la complexité, de l'incertitude et des coûts de mise en conformité élevés pour les entreprises de l'Union, en particulier les PME; souligne la nécessité de lever les	15. constate que la fragmentation du paysage fiscal de l'Union entraîne de la complexité, de l'incertitude et des coûts de mise en conformité élevés pour les entreprises de l'Union, en particulier les PME***, et invite la Commission à tenir***

obstacles fiscaux aux investissements transfrontières et d'accroître les fonds propres dans le financement des entreprises; rappelle, à cet égard, le rapport Draghi, qui souligne que les citoyens de l'Union devraient pouvoir investir dans d'autres États membres sans procédures fiscales complexes aboutissant, de facto, à une double imposition;

compte de ces coûts dans sa 28e proposition de régime; souligne la nécessité de lever les obstacles fiscaux aux investissements transfrontières et d'accroître les fonds propres dans le financement des entreprises; rappelle, à cet égard, le rapport Draghi, qui souligne que les citoyens de l'Union devraient pouvoir investir dans d'autres États membres sans procédures fiscales complexes aboutissant, de facto, à une double imposition;

Or. en

Amendement 180
Pierre Pimpie, Enikő Győri, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. constate que la fragmentation du paysage fiscal de l'Union entraîne de la complexité, de l'incertitude et des coûts de mise en conformité élevés pour les entreprises de l'Union, en particulier les PME; souligne la nécessité de lever les obstacles fiscaux aux investissements transfrontières ***et d'accroître les fonds propres dans le financement des entreprises;*** rappelle, à cet égard, le rapport Draghi, qui souligne que les citoyens de l'Union devraient pouvoir investir dans d'autres États membres sans procédures fiscales complexes aboutissant, de facto, à une double imposition;	15. constate que la fragmentation du paysage fiscal de l'Union entraîne de la complexité, de l'incertitude et des coûts de mise en conformité élevés pour les entreprises de l'Union, en particulier les PME; souligne la nécessité de lever les obstacles fiscaux aux investissements transfrontières ***tout en préservant l'autonomie des États membres concernant la conception d'incitations fiscales alignées sur leurs priorités nationales;*** rappelle, à cet égard, le rapport Draghi, qui souligne que les citoyens de l'Union devraient pouvoir investir dans d'autres États membres sans procédures fiscales complexes aboutissant, de facto, à une double imposition;

Or. en

Amendement 181
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. constate que la fragmentation du paysage fiscal de l'Union entraîne de la complexité, de l'incertitude et des coûts de mise en conformité élevés pour les entreprises de l'Union, en particulier les PME; souligne la nécessité de lever les obstacles fiscaux aux investissements transfrontières et d'accroître les fonds propres dans le financement des entreprises; rappelle, à cet égard, le rapport Draghi, qui souligne que les citoyens de l'Union devraient pouvoir investir dans d'autres États membres sans procédures fiscales complexes aboutissant, de facto, à une double imposition;	15. constate que la fragmentation ***et le manque d'harmonisation*** du paysage fiscal de l'Union entraîne de la complexité, de l'incertitude et des coûts de mise en conformité élevés pour les entreprises de l'Union, en particulier les PME; souligne la nécessité de lever les obstacles fiscaux aux investissements transfrontières et d'accroître les fonds propres dans le financement des entreprises; rappelle, à cet égard, le rapport Draghi, qui souligne que les citoyens de l'Union devraient pouvoir investir dans d'autres États membres sans procédures fiscales complexes aboutissant, de facto, à une double imposition;

Or. en

Amendement 182
Fernand Kartheiser

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. constate que la ***fragmentation*** du paysage fiscal ***de l'Union*** entraîne ***de la complexité,*** de l'incertitude et des coûts de mise en conformité élevés pour les entreprises de l'Union, en particulier les PME; souligne la nécessité de lever les obstacles fiscaux aux investissements transfrontières et d'accroître les fonds propres dans le financement des entreprises; rappelle, à cet égard, le rapport Draghi, qui souligne que les citoyens de l'Union devraient pouvoir investir dans d'autres États membres sans procédures fiscales complexes aboutissant, de facto, à une double imposition;	15. constate que la ***complexité*** du paysage fiscal ***au sein de l'Union européenne*** entraîne de l'incertitude et des coûts de mise en conformité élevés pour les entreprises de l'Union, en particulier les PME; souligne la nécessité de lever les obstacles fiscaux aux investissements transfrontières et d'accroître les fonds propres dans le financement des entreprises; rappelle, à cet égard, le rapport Draghi, qui souligne que les citoyens de l'Union devraient pouvoir investir dans d'autres États membres sans procédures fiscales complexes aboutissant, de facto, à une double imposition;

Or. en

Amendement 183
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. regrette que l'initiative «Une boussole pour la compétitivité» de la Commission manque d'orientations concrètes sur la manière d'éliminer les obstacles fiscaux aux investissements transfrontaliers; invite la Commission à réaliser des études ciblées évaluant les effets économiques et concurrentiels de cette fragmentation, en mettant l'accent sur l'identification des secteurs les plus touchés et en proposant des mesures concrètes pour simplifier les systèmes fiscaux et renforcer la confiance mutuelle entre les États membres, en particulier pour soutenir les PME;

Or. en

Amendement 184
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. appelle à la création d'un statut du contribuable contraignant afin de reconnaître et de protéger officiellement les droits des contribuables dans l'ensemble de l'Union, en garantissant un traitement équitable, la transparence et une protection cohérente au sein du marché unique; déplore la réticence de la Commission à présenter la

communication prévue sur les droits des citoyens en tant que contribuables, annoncée dans son plan d'action pour 2021;

Or. en

Amendement 185
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. se félicite de la proposition FASTER sur la retenue à la source, récemment adoptée, qui constitue un premier pas important vers la modernisation et la simplification des procédures fiscales transfrontalières au sein de l'Union; rappelle cependant que les travaux de recherche font apparaître de grandes différences dans l'application de retenues à la source parmi les États membres, avec des taux variant entre 0 et 35 %, et que les taux de retenue à la source dans les conventions fiscales bilatérales sont souvent inférieurs aux taux standards[1 bis]; souligne la nécessité de poursuivre l'harmonisation afin de garantir des conditions de concurrence équitables, de stimuler la compétitivité et de préserver les recettes publiques;

[1 bis] Lejour, A. et van't Riet, M. (2020). A Common Withholding Tax on Dividend, Interest and Royalties in the European Union (Une retenue à la source commune sur les dividendes, les intérêts et les redevances dans l'Union européenne).

Or. en

Amendement 186
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. invite la Commission à présenter une proposition claire pour la création d'un produit d'épargne et d'investissement véritablement européen, qui serait accessible à tous les citoyens de l'Union et contribuerait à transformer les épargnants en investisseurs afin de stimuler l'investissement de détail, de générer plus de prospérité et de faire avancer le renforcement des marchés européens des capitaux; invite les États membres à examiner les possibilités de coordination, y compris dans le domaine de la fiscalité, afin d'encourager la création d'un tel produit, qui poursuivrait sa propre stratégie d'investissement dans le meilleur intérêt des investisseurs, tout en réaffirmant que la fiscalité reste une compétence nationale essentielle et soumise à l'unanimité;

Or. en

Amendement 187
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. invite la Commission européenne à fournir une cartographie des obstacles fiscaux existants à l'intégration du marché unique et à soumettre un plan d'action pour les surmonter;

Or. en

Amendement 188
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. appelle de ses vœux des principes directeurs sur les droits des contribuables afin d'identifier les obstacles fiscaux persistants sur le marché unique et de recommander des bonnes pratiques tirées de l'ensemble de l'Union pour améliorer l'expérience des contribuables; prend acte de la réticence de la Commission à présenter la communication prévue sur les droits des citoyens en tant que contribuables, annoncée dans son plan d'action pour 2021;

Or. en

Amendement 189
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. note que l'établissement d'un cadre commun et normalisé en matière de retenue à la source est essentiel pour réduire la complexité et accroître la sécurité juridique pour les investisseurs, endiguer la pratique du chalandage fiscal, réduire les charges administratives et garantir que l'ensemble des dividendes, des intérêts, des plus-values, des paiements de redevances, des paiements de services professionnels et des autres paiements contractuels pertinents générés dans l'Union sont imposés à un taux d'imposition effectif minimum;

Or. en

Amendement 190
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. souligne que la réforme de la politique fiscale pourrait également faciliter la poursuite de l'intégration des marchés européens des capitaux dans le cadre de l'union européenne de l'épargne et des investissements; souligne en particulier le rôle des retenues à la source pour encourager les investissements transfrontaliers; invite la Commission à s'appuyer sur l'initiative FASTER et à œuvrer en faveur de la simplification, la numérisation et l'accélération du dégrèvement de la retenue à la source, en particulier pour les investisseurs finaux;

Or. en

Amendement 191
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 15 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 quater. se félicite de la communication de la Commission sur l'union européenne de l'épargne et des investissements, et en particulier de la volonté de supprimer les différences entre les procédures fiscales nationales qui imposent des charges administratives et créent des obstacles à l'investissement transfrontalier, et de soutenir les actions des États membres à cette fin;

Or. en

Amendement 192
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 15 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 quinquies. souligne toutefois que le calcul de l'assiette et des taux applicables aux plus-values varient considérablement d'un État membre à l'autre, avec des taux allant de 42 % à 0 %, ce qui cause des distorsions et engendre un système propice à une concurrence fiscale dommageable et à une optimisation fiscale agressive de la part des plus riches[1 quinquies]; note en outre que les pays accordent souvent un traitement fiscal préférentiel aux revenus du capital par rapport aux revenus salariaux, ce qui profite généralement aux personnes ayant un revenu élevé qui tirent une plus grande partie de leurs revenus de sources de capital; souligne que les différences de traitement fiscal et de procédures concernant les revenus du capital entravent également les investissements transfrontaliers, en raison de la complexité, des risques de litige, de l'insécurité juridique et du ciblage des dispositions anti-abus des États membres; invite la Commission à prendre des mesures en vue de la création d'un cadre commun pour l'imposition des revenus du capital dans l'Union, y compris l'imposition minimale effective des plus-values;

[1 quinquies] OECD Policy Brief, The taxation of labour vs capital income: a focus on high earners, August 2023 (Note de synthèse de l'OCDE, La taxation des revenus du travail par rapport aux

revenus du capital: gros plan sur les personnes à haut revenu, août 2023.

Or. en

Amendement 193
Kira Marie Peter-Hansen

Proposition de résolution
Sous-titre 6

Proposition de résolution	*Amendement*
La lutte contre l'évasion fiscale et la planification fiscale agressive	La lutte contre l'évasion fiscale***, l'évitement fiscal*** et la planification fiscale agressive

Or. en

Amendement 194
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe -16 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	-16. regrette que, malgré les mesures réglementaires prises au cours de la dernière décennie, le transfert de bénéfices vers des pays à régime fiscal privilégié demeure une pratique largement répandue parmi les grandes multinationales et qui ne faiblit pas[1 bis]; rappelle qu'il est important, avec la mise en œuvre du pilier 2, de surveiller les nouvelles formes de concurrence fiscale dommageable qui pourraient se développer, notamment en raison des exceptions prévues par le cadre, ainsi que du traitement des crédits d'impôt[2 bis];

[1 bis] Observatoire européen de la fiscalité, Global Tax Evasion Report 2024 (Rapport

global 2024 sur l'évasion fiscale), p. 36.

[2 bis] Observatoire européen de la fiscalité, Global Tax Evasion Report 2024 (Rapport global 2024 sur l'évasion fiscale), p. 52 à 54.

Or. en

Amendement 195
Kira Marie Peter-Hansen

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. s'engage à lutter contre la planification fiscale agressive pour une Europe équitable, en tenant compte de la situation et des intérêts spécifiques des PME et des ménages appartenant aux classes inférieure et moyenne; reconnaît les implications considérables, en matière de recettes, de la planification fiscale agressive, qui met en péril l'équité des conditions de concurrence pour les acteurs de l'économie et menace le civisme fiscal; demande instamment à la Commission d'améliorer la coopération entre les États membres dans la lutte contre la planification fiscale agressive, notamment grâce à une amélioration de l'échange d'informations, à la coordination des audits et à une amélioration du contrôle de l'application;	16. s'engage à lutter contre la planification fiscale agressive pour une Europe équitable, en tenant compte de la situation et des intérêts spécifiques des PME et des ménages appartenant aux classes inférieure et moyenne; reconnaît les implications considérables, en matière de recettes, de la planification fiscale agressive, qui met en péril l'équité des conditions de concurrence pour les acteurs de l'économie et menace le civisme fiscal; demande instamment à la Commission d'améliorer la coopération entre les États membres dans la lutte contre la planification fiscale agressive, notamment grâce à une amélioration de l'échange d'informations, à la coordination des audits et à une amélioration du contrôle de l'application; ***rappelle les recommandations adoptées par le Parlement européen dans son rapport de mise en œuvre sur les exigences de l'Union en matière d'échange d'informations fiscales[22 bis];***

[22 bis] https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2021-0193_EN.html

Or. en

Amendement 196
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. s’engage à lutter contre la planification fiscale agressive pour une Europe équitable, en tenant compte de la situation et des intérêts spécifiques des PME et des ménages appartenant aux classes inférieure et moyenne; reconnaît les implications considérables, en matière de recettes, de la planification fiscale agressive, qui met en péril l’équité des conditions de concurrence pour les acteurs de l’économie et menace le civisme fiscal; demande instamment à la Commission d’améliorer la coopération entre les États membres dans la lutte contre la planification fiscale agressive, notamment grâce à une amélioration de l’échange d’informations, à la coordination des audits et à une amélioration du contrôle de l’application;	16. s’engage à lutter contre la planification fiscale agressive pour une Europe équitable, en tenant compte de la situation et des intérêts spécifiques des PME et des ménages appartenant aux classes inférieure et moyenne; reconnaît les implications considérables, en matière de recettes, de la planification fiscale agressive, qui met en péril l’équité des conditions de concurrence pour les acteurs de l’économie et menace le civisme fiscal; demande instamment à la Commission d’améliorer la coopération entre les États membres dans la lutte contre la planification fiscale agressive, notamment grâce à une amélioration de l’échange d’informations, à la coordination des audits et à une amélioration du contrôle de l’application; ***souligne que l’augmentation de la complexité des régimes fiscaux peut créer des incitations perverses à l’optimisation fiscale agressive et à l’évasion fiscale, qui peuvent être opaques;***

Or. en

Amendement 197
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*

16. s’engage à lutter contre la planification fiscale agressive pour une Europe équitable, en tenant compte de la situation et des intérêts spécifiques des PME et des ménages appartenant aux classes inférieure et moyenne; reconnaît les implications considérables, en matière de recettes, de la planification fiscale agressive, qui met en péril l’équité des conditions de concurrence pour les acteurs de l’économie et menace le civisme fiscal; demande instamment à la Commission d’améliorer la coopération entre les États membres dans la lutte contre la planification fiscale agressive, notamment grâce à une amélioration de l’échange d’informations, à la coordination des audits et à une amélioration du contrôle de l’application;	16. s’engage à lutter contre la planification fiscale agressive pour une Europe équitable, en tenant compte de la situation et des intérêts spécifiques des PME et des ménages appartenant aux classes inférieure et moyenne; reconnaît les implications considérables, en matière de recettes, de la planification fiscale agressive, qui met en péril l’équité des conditions de concurrence pour les acteurs de l’économie et menace le civisme fiscal; demande instamment à la Commission d’améliorer la coopération entre les États membres dans la lutte contre la planification fiscale agressive, notamment grâce à une amélioration de l’échange d’informations, à la coordination des audits et à une amélioration du contrôle de l’application; ***demande aux États membres et à la Commission d’appliquer une approche proportionnée et fondée sur le risque dans la lutte contre l’optimisation fiscale agressive;***

Or. en

Amendement 198
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. s’engage à lutter contre la planification fiscale agressive pour une Europe équitable, en tenant compte de la situation et des intérêts spécifiques des PME et des ménages appartenant aux classes inférieure et moyenne; reconnaît les implications considérables, en matière de recettes, de la planification fiscale agressive, qui met en péril l’équité des conditions de concurrence pour les acteurs de l’économie et menace le civisme fiscal; demande instamment à la Commission d’améliorer la coopération entre les États	16. s’engage à lutter contre la planification fiscale agressive pour une Europe équitable, en tenant compte de la situation et des intérêts spécifiques des PME et des ménages appartenant aux classes inférieure et moyenne; reconnaît les implications considérables, en matière de recettes, de la planification fiscale agressive, qui met en péril l’équité des conditions de concurrence pour les acteurs de l’économie et menace le civisme fiscal; demande instamment à la Commission d’améliorer la coopération entre les États

membres dans la lutte contre la planification fiscale agressive, notamment grâce à une amélioration de l'échange d'informations, à la coordination des audits et à une amélioration du contrôle de l'application;	membres dans la lutte contre la planification fiscale agressive, notamment grâce à une amélioration de l'échange d'informations, à la coordination des audits et à une amélioration du contrôle de l'application; ***demande à la Commission d'analyser s'il est possible et utile d'appliquer à l'échelle de l'Union une définition du secret fiscal;***

Or. en

Amendement 199
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. s'engage à lutter contre la planification fiscale agressive pour une ***Europe*** équitable, en tenant compte de la situation et des intérêts spécifiques des PME et des ménages appartenant aux classes inférieure et moyenne; reconnaît les implications considérables, en matière de recettes, de la planification fiscale agressive, qui met en péril l'équité des conditions de concurrence pour les acteurs de l'économie ***et*** menace le civisme fiscal; demande instamment à la Commission d'améliorer la coopération ***entre les États membres*** dans la lutte contre la planification fiscale agressive, notamment grâce à une amélioration de l'échange d'informations, à la coordination des audits et à une amélioration du contrôle de l'application;	16. s'engage à lutter contre la planification fiscale agressive ***à la fois par les entreprises et les particuliers*** pour une ***économie européenne*** équitable, en tenant compte de la situation et des intérêts spécifiques des PME et des ménages appartenant aux classes inférieure et moyenne; reconnaît les implications considérables, en matière de recettes, de la planification fiscale agressive, qui met en péril l'équité des conditions de concurrence pour les acteurs de l'économie***,*** menace le civisme fiscal ***et réduit l'assiette fiscale des États membres***; demande instamment à la Commission ***et aux États membres*** d'améliorer la coopération dans la lutte contre la planification fiscale agressive, notamment grâce à une amélioration de l'échange d'informations, à la coordination des audits et à une amélioration du contrôle de l'application;

Or. en

Amendement 200

Pierre Pimpie, Enikő Győri, Jorge Martín Frías, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. s'engage à lutter contre la ***planification fiscale agressive pour une Europe équitable,*** en tenant compte de la situation et des intérêts spécifiques des PME et des ménages appartenant aux classes inférieure et moyenne***; reconnaît les implications considérables, en matière de recettes, de la planification fiscale agressive, qui met en péril l'équité des conditions de concurrence pour les acteurs de l'économie et menace le civisme fiscal; demande instamment à*** la Commission ***d'améliorer*** la coopération entre les États membres ***dans la lutte contre la planification fiscale agressive, notamment grâce à*** une amélioration ***de l'échange d'informations, à la coordination des audits et à une amélioration du contrôle de l'application***;	16. s'engage à lutter contre la ***fraude fiscale et les pratiques fiscales abusives qui faussent la concurrence et réduisent les recettes publiques, tout en préservant le recours légitime aux politiques fiscales nationales en tant qu'outils d'attractivité économique;*** en tenant compte de la situation et des intérêts spécifiques des PME et des ménages appartenant aux classes inférieure et moyenne***; rappelle que la lutte contre les abus fiscaux doit distinguer clairement les pratiques illégales des stratégies légales d'optimisation fiscale; invite*** la Commission ***à soutenir*** la coopération ***volontaire*** entre les États membres ***sur la base de la confiance mutuelle et d'***une amélioration ***de la transparence***;

Or. en

Amendement 201
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. s'engage à lutter contre la planification fiscale agressive pour une Europe équitable, en tenant compte de la situation et des intérêts spécifiques des PME et des ménages appartenant aux classes inférieure et moyenne; reconnaît les implications considérables, en matière de recettes, de la planification fiscale agressive, qui met en péril l'équité des conditions de concurrence pour les acteurs	16. s'engage à lutter contre la planification fiscale agressive pour une Europe équitable, en tenant compte de la situation et des intérêts spécifiques des PME et des ménages appartenant aux classes inférieure et moyenne; reconnaît les implications considérables, en matière de recettes, de la planification fiscale agressive, qui met en péril l'équité des conditions de concurrence pour les acteurs

de l'économie et menace le civisme fiscal; demande instamment à la Commission d'améliorer la coopération entre les États membres dans la lutte contre la planification fiscale agressive, notamment grâce à une ***amélioration*** de l'échange d'informations, à la coordination des audits et à une amélioration du contrôle de l'application;	de l'économie et menace le civisme fiscal; demande instamment à la Commission d'améliorer la coopération entre les États membres dans la lutte contre la planification fiscale agressive, notamment grâce à une ***automatisation*** de l'échange d'informations, à la coordination des audits et à une amélioration du contrôle de l'application;

Or. en

Amendement 202
Pasquale Tridico, Jussi Saramo, Manon Aubry

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. prend acte du rôle de la directive relative à la coopération administrative (DAC) dans la réduction de l'évasion fiscale et le renforcement de la transparence***, tout en soulignant la complexité et la charge administrative, en particulier dans le cadre de la DAC 6***;	17. prend acte du rôle de la directive relative à la coopération administrative (DAC) dans la réduction de l'évasion fiscale et le renforcement de la transparence***;***

Or. en

Amendement 203
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. prend acte du rôle de la directive relative à la coopération administrative (DAC) dans la réduction de l'évasion fiscale et le renforcement de la transparence, tout en soulignant la complexité et la charge administrative, en	17. prend acte du rôle de la directive relative à la coopération administrative (DAC) dans la réduction de l'évasion fiscale et le renforcement de la transparence, tout en soulignant la complexité et la charge administrative, en particulier dans le cadre de la DAC 6;

particulier dans le cadre de la DAC 6;	***invite la Commission à renforcer les orientations, à améliorer l'analyse des risques et à tirer parti de la technologie pour améliorer la collecte des données; souligne qu'il est urgent de procéder à une réévaluation de la DAC 6 qui garantira l'efficacité de la promotion de la transparence fiscale et de la prévention de l'optimisation fiscale agressive, tout en évitant les coûts et les charges administratives disproportionnés pour les intermédiaires, les contribuables, les autorités fiscales et plus particulièrement les PME; indique que la réévaluation devrait envisager l'introduction de seuils afin de ne pas affecter de manière disproportionnée les PME avec des obligations de déclaration inutiles, ainsi que la révision de certains marqueurs qui sont économiquement inefficaces; note, à cet égard, qu'il y a lieu d'abroger la DAC 6 si celle-ci n'a pas d'objectif précis et louable; suggère, à des fins de mise en œuvre d'un mécanisme d'examen de la DAC 7, d'envisager la réduction de l'échange d'informations grâce à l'introduction de rapports en temps réel en vertu de l'initiative «La TVA à l'ère numérique»;***
	Or. en

Amendement 204
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. prend acte du rôle de la directive relative à la coopération administrative (DAC) dans la réduction de l'évasion fiscale et le renforcement de la transparence, tout en soulignant la complexité et la charge administrative, en	17. ***souligne qu'il convient de remédier à l'évasion fiscale (légale et illégale) pratiquée par des entités et des personnes fortunées dans l'Union;*** prend acte du rôle de la directive relative à la coopération administrative (DAC) dans la réduction de l'évasion fiscale et le

particulier dans le cadre de la DAC 6;	renforcement de la transparence, tout en soulignant la complexité et la charge administrative, en particulier dans le cadre de la DAC 6;

Or. en

Amendement 205
Danuše Nerudová

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. prend acte du rôle de la directive relative à la coopération administrative (DAC) dans la réduction de l'évasion fiscale et le renforcement de la transparence, tout en soulignant la complexité et la charge administrative, en particulier dans le cadre de la DAC 6;	17. prend acte du rôle de la directive relative à la coopération administrative (DAC) dans la réduction de l'évasion fiscale et le renforcement de la transparence, tout en soulignant la complexité et la charge administrative, en particulier dans le cadre de la DAC 6; ***invite la Commission à procéder à un contrôle sous l'angle de la compétitivité des coûts de mise en conformité au titre de la présente directive;***

Or. en

Amendement 206
Kira Marie Peter-Hansen

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. prend acte du rôle de la directive relative à la coopération administrative (DAC) dans la réduction de l'évasion fiscale et le renforcement de la transparence, tout en soulignant ***la complexité et la charge administrative, en***	17. prend acte du rôle de la directive relative à la coopération administrative (DAC) dans la réduction de l'évasion fiscale***, de l'évitement fiscal*** et le renforcement de la transparence, tout en soulignant ***la nécessité d'élargir encore les échanges et de simplifier les règles***

particulier dans le cadre de la DAC 6;	***lorsque cela est nécessaire, par exemple en ce qui concerne les obligations de déclaration*** dans le cadre de la DAC 6;

Or. en

Amendement 207
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. ***prend acte du rôle*** de la directive relative à la coopération administrative (DAC) dans la réduction de l'évasion fiscale et le renforcement de la transparence, tout en soulignant la complexité et la charge administrative, en particulier dans le cadre de la DAC 6;	17. ***insiste sur l'importance*** de la directive relative à la coopération administrative (DAC) dans la réduction de l'évasion fiscale et le renforcement de la transparence, tout en soulignant la complexité et la charge administrative, en particulier dans le cadre de la DAC 6;

Or. en

Amendement 208
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. reconnaît la nécessité, en particulier, d'harmoniser les délais et les formats de déclaration exigés en vertu de la DAC, ainsi que d'apporter une plus grande clarté sur les marqueurs pour les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration prévus dans la DAC 6;

Or. en

Amendement 209
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 ter. se félicite du processus de révision de la DAC et de la directive ATAD, mais souligne que les efforts visant à alléger et à simplifier la législation de l'Union ne devraient jamais conduire à la déréglementation et à l'abaissement des normes actuelles; souligne la nécessité de présenter des propositions législatives visant à simplifier l'acquis de l'Union afin d'éliminer les chevauchements et les contradictions tout en conservant les normes élevées existantes;

Or. en

Amendement 210
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 17 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 quater. note en particulier la nécessité de tirer profit du processus de révision pour remédier au chevauchement des règles actuelles et pour rationaliser et simplifier l'application des règles et des concepts communs; souligne en particulier que la normalisation des termes et des concepts est essentielle pour simplifier la mise en conformité, étant donné que les diverses interprétations nationales peuvent donner lieu à des problèmes de fragmentation et de complexité;

Or. en

Amendement 211
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 17 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 quinquies. souligne qu'il est extrêmement important de réduire la fragmentation par le biais d'options et d'exceptions accordées aux États membres dans l'acte législatif; souligne que ceci est particulièrement pertinent, par exemple, en ce qui concerne le pouvoir discrétionnaire accordé pour transposer des normes clés dans la directive ATAD, telles que la règle relative aux sociétés étrangères contrôlées (SEC); est favorable à une proposition visant à conserver l'option actuelle de la future règle relative aux SEC visée à l'article 7, paragraphe 2, point a), de la directive ATAD («Modèle A») et qui serait entièrement simplifiée par rapport à la directive sur l'imposition minimale;

Or. en

Amendement 212
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 17 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 sexies. invite la Commission à fournir des orientations aux États membres sur l'interprétation de la clause anti-abus générale de la directive ATAD;

Or. en

Amendement 213
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. demande une collaboration accrue entre le Parquet européen et Eurofisc afin de renforcer le partage de renseignements, la coordination des efforts de contrôle de l'application et les enquêtes transfrontalières dans la lutte contre la fraude à la TVA et d'autres formes d'évasion fiscale;	18. demande une collaboration accrue entre le Parquet européen et Eurofisc afin de renforcer le partage de renseignements, la coordination des efforts de contrôle de l'application et les enquêtes transfrontalières dans la lutte contre la fraude à la TVA et d'autres formes d'évasion fiscale; ***souligne la nécessité d'une coopération simplifiée entre ces organismes afin de garantir une réponse plus efficace et unifiée de l'Union à la fraude fiscale transfrontalière, en tirant parti de leurs mandats et de leur expertise respectifs; invite instamment la Commission et les États membres à faciliter cette coopération en améliorant les mécanismes d'échange de données, en assurant l'octroi de moyens adéquats et en encourageant les efforts d'enquête conjoints;***

Or. en

Amendement 214
Kira Marie Peter-Hansen

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. demande une collaboration accrue entre le Parquet européen et Eurofisc afin de renforcer le partage de renseignements, la coordination des efforts de contrôle de l'application et les enquêtes transfrontalières dans la lutte contre la fraude à la TVA et d'autres formes	18. demande une collaboration accrue entre le Parquet européen et Eurofisc afin de renforcer le partage de renseignements, la coordination des efforts de contrôle de l'application et les enquêtes transfrontalières dans la lutte contre la fraude à la TVA et d'autres formes

d'évasion fiscale;	d'évasion fiscale ***et d'évitement fiscal***;

Or. en

Amendement 215
Kira Marie Peter-Hansen

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. note avec inquiétude que de nombreux États membres imposent une charge fiscale plus élevée sur les revenus du travail, ce qui affecte principalement les travailleurs à bas ou moyens salaires, en particulier les femmes; souligne qu'une structure fiscale équilibrée est essentielle pour éviter les distorsions économiques; invite la Commission à jouer un rôle actif en émettant des recommandations aux États membres sur la manière d'équilibrer leur structure fiscale et de réduire éventuellement l'imposition des revenus du travail pour les travailleurs à bas ou moyens salaires;

Or. en

Amendement 216
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. invite le Conseil à s'orienter vers le recours au vote à la majorité qualifiée pour certaines questions fiscales concernant la prévention de la fraude et de l'évasion fiscales, ainsi que pour la mise en œuvre des accords fiscaux internationaux; souligne que l'absence de

coordination fiscale plus poussée incite les États membres à prendre le chemin d'un nivellement par le bas regrettable, tout en entravant les activités économiques transfrontières;

Or. en

Amendement 217
Fabio De Masi

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. invite la Commission et les États membres à étudier des politiques coordonnées pour coopérer dans le but de garantir l'imposition effective des ultra-riches et de tenir compte d'un projet de norme d'imposition minimale effective coordonnée pour les ultra-riches présenté le 25 juin 2024 et préparé pour la présidence brésilienne du G20;

Or. en

Amendement 218
Danuše Nerudová

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. considère, en particulier, que l'Union devrait poursuivre la révision du système des tarifs douaniers de l'Union et veiller à ce que tous les produits importés soient soumis à des droits de douane adéquats;

Or. en

Amendement 219
Fabio De Masi

Proposition de résolution
Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 ter. invite la Commission et les États membres à étudier des mécanismes de coopération renforcée entre les États membres de l'Union ayant une taille de marché importante dans le domaine de l'impôt sur les sociétés. souligne la nécessité de taxer efficacement, à la source des bénéfices, les flux financiers des multinationales dans les pays à régime fiscal privilégié situés à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union; souligne qu'une telle coopération renforcée peut permettre de surmonter le droit de veto des pays à régime fiscal privilégié dans l'Union et contribuer à une réponse coordonnée aux menaces de l'administration américaine concernant les droits de douane; note que l'action coordonnée des États membres de l'Union soutient l'application d'un taux d'imposition international effectif minimum qui remédie aux lacunes du principe de pleine concurrence de l'OCDE dans la lutte contre les prix de transfert abusifs;

Or. en

Amendement 220
Fernand Kartheiser

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. invite la Commission à présenter	19. invite la Commission à présenter

une étude sur la manière de simplifier les règles fiscales et de remédier à la fragmentation fiscale pour les travailleurs frontaliers et les travailleurs indépendants afin de stimuler la compétitivité; ***constate que les divergences entre les systèmes fiscaux nationaux entraînent des charges administratives, une insécurité juridique et une double imposition, ce qui entrave la mobilité de la main-d'œuvre et l'entrepreneuriat transfrontière;***	une étude sur la manière de simplifier les règles fiscales et de remédier à la fragmentation fiscale pour les travailleurs frontaliers et les travailleurs indépendants afin de stimuler la compétitivité;

Or. en

Amendement 221
Kira Marie Peter-Hansen

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. invite la Commission à ***présenter une étude sur la manière*** de simplifier les règles fiscales et de remédier à la fragmentation fiscale pour les travailleurs frontaliers et les travailleurs indépendants afin de stimuler la compétitivité; constate que les divergences entre les systèmes fiscaux nationaux entraînent des charges administratives, une insécurité juridique et une double imposition, ce qui entrave la mobilité de la main-d'œuvre et l'entrepreneuriat transfrontière;	19. invite la Commission à ***soumettre un ensemble de mesures dont l'objectif est*** de simplifier les règles fiscales et de remédier à la fragmentation fiscale pour les travailleurs transfrontaliers et les travailleurs indépendants afin de stimuler la compétitivité ***à travers l'approfondissement le marché intérieur et de protéger les recettes fiscales en créant des conditions de concurrence équitables***; constate que les divergences entre les systèmes fiscaux nationaux entraînent ***d'importants obstacles, notamment*** des charges administratives, une insécurité juridique et une double imposition, ce qui entrave la mobilité de la main-d'œuvre et l'entrepreneuriat transfrontière;

Or. en

Amendement 222
Pierre Pimpie, Enikő Győri, Jorge Martín Frías, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. invite la Commission à présenter une étude sur la manière de simplifier les règles fiscales et de remédier à la fragmentation fiscale pour les travailleurs frontaliers et les travailleurs indépendants afin de stimuler la compétitivité; constate que les divergences entre les systèmes fiscaux nationaux entraînent des charges administratives, une insécurité juridique et une double imposition, ce qui entrave la mobilité de la main-d'œuvre et l'entrepreneuriat transfrontière;	19. invite la Commission à présenter une étude sur la manière de simplifier les règles fiscales et de remédier à la fragmentation fiscale pour les travailleurs frontaliers et les travailleurs indépendants afin de stimuler la compétitivité; ***tout en veillant à ce que les efforts de simplification ne conduisent pas à une harmonisation forcée;*** constate que les divergences entre les systèmes fiscaux nationaux entraînent des charges administratives, une insécurité juridique et une double imposition, ce qui entrave la mobilité de la main-d'œuvre et l'entrepreneuriat transfrontière;

Or. en

Amendement 223
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. invite la Commission à présenter une étude sur la manière de simplifier les règles fiscales et de remédier à la fragmentation fiscale pour les travailleurs frontaliers et les travailleurs indépendants afin de stimuler la compétitivité; constate que les divergences entre les systèmes fiscaux nationaux entraînent des charges administratives, une insécurité juridique et une double imposition, ce qui entrave la mobilité de la main-d'œuvre et l'entrepreneuriat transfrontière;	19. invite la Commission à présenter une étude sur la manière de simplifier les règles fiscales et de remédier à la fragmentation fiscale pour les travailleurs frontaliers et les travailleurs indépendants afin de stimuler la compétitivité ***et de réduire le fractionnement du revenu***; constate que les divergences entre les systèmes fiscaux nationaux entraînent des charges administratives, une insécurité juridique et une double imposition, ce qui entrave la mobilité de la main-d'œuvre et l'entrepreneuriat transfrontière;

Or. en

Amendement 224
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. note que la mobilité transfrontalière des personnes augmente à un rythme sans précédent et qu'un tel niveau de mobilité mondiale a un impact substantiel sur les systèmes fiscaux; souligne que cette mobilité et son impact sur les systèmes fiscaux doivent être soigneusement pris en compte dans l'élaboration des politiques, sans pour autant décourager la mobilité et les possibilités d'emploi dans l'Union; souligne, à cet égard, qu'il faut continuer à encourager la mobilité de la main-d'œuvre et l'esprit d'entreprise transfrontalier par le biais d'incitations fiscales;

Or. en

Amendement 225
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. observe une tendance croissante à la mobilité des travailleurs hautement qualifiés et des personnes fortunées entre les États membres, notamment pour bénéficier de régimes fiscaux spécifiques et/ou d'autres traitements préférentiels; prend acte de l'adoption par plusieurs États membres de l'Union de cadres juridiques conçus pour inciter les personnes fortunées, les retraités

étrangers et les travailleurs hautement qualifiés à investir ou à vivre sur leur territoire, notamment au moyen d'exonérations et d'avantages fiscaux généreux dont ne bénéficient pas les ressortissants nationaux, mais également de visas dorés ou de la vente de régimes de nationalité; demande une nouvelle fois à la Commission, sans préjudice des compétences que lui confèrent les traités, d'évaluer l'incidence sur le marché intérieur et les recettes des États membres de ces régimes fiscaux ainsi que de toutes les pratiques fiscales dommageables qui faussent la concurrence en dehors du domaine de la fiscalité des entreprises dans l'Union[1 bis];

[1 bis] ***Résolution du Parlement européen sur les leçons tirées de l'affaire des «Pandora Papers» et d'autres révélations, adoptée le 5 juin 2023, paragraphe 50.***

Or. en

Amendement 226
Kira Marie Peter-Hansen

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. invite le Conseil et la Commission à s'attaquer au nivellement par le bas en cours pour attirer les nomades numériques, les hauts revenus ou les personnes fortunées au moyen d'incitations ciblées; souligne la nécessité, dans un premier temps, d'étendre le champ d'application du mandat du groupe «Code de conduite (fiscalité des entreprises)» aux pratiques fiscales dommageables qui attirent les contribuables individuels;

Or. en

Amendement 227
Pasquale Tridico, Jussi Saramo, Manon Aubry

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. se félicite des travaux en cours dans le cadre de l'initiative «Entreprises en Europe: cadre pour l'imposition des revenus» (BEFIT), qui sous-tendent son potentiel de réduction de la fragmentation des règles fiscales dans l'Union et d'amélioration de la prévisibilité fiscale; rappelle qu'une formule de répartition serait nécessaire pour faire de l'initiative d'un cadre pour l'imposition des revenus des entreprises en Europe (BEFIT) un outil de lutte contre l'évasion fiscale;

Or. en

Amendement 228
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. invite les États membres à mettre en place un cadre juridique permettant aux ménages de déduire la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ou les autres taxes sur les transactions payées lors de l'achat de leur première résidence principale des taxes dues lors de l'acquisition de propriétés résidentielles ultérieures tout au long de leur cycle de vie; considère qu'un tel cadre favoriserait la mobilité résidentielle et une mobilité accrue de la main-d'œuvre en réduisant les obstacles

fiscaux à la relocalisation;

Or. en

Amendement 229
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 ter. rappelle que les implications en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés découlent du risque de présence fiscale, ou d'établissement permanent, lorsque les travailleurs transfrontaliers exercent des activités telles que des voyages d'affaires ou du télétravail; note qu'une règle relative au régime de protection pour le télétravail pourrait apporter une sécurité fiscale aux employeurs et réduire les charges administratives, en simplifiant la fiscalité des particuliers et des entreprises;

Or. en

Amendement 230
Kira Marie Peter-Hansen

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 ter. invite la Commission à présenter une directive visant à harmoniser les règles en matière d'imposition à la sortie pour les particuliers, en particulier les personnes fortunées dans l'Union, à l'instar de la directive de 2016 sur la lutte contre l'évasion fiscale applicable aux sociétés; note que les États membres ont mis en place différents régimes d'imposition à la sortie pour les

particuliers, ce qui crée des distorsions[23 bis];

23 bis

https://zoek.officielebekendmakingen.nl/kst-25087-323.html

Or. en

Amendement 231
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 ter. demande une nouvelle fois au Conseil d'élargir le mandat du groupe « Code de conduite (fiscalité des entreprises)» afin d'y inclure les régimes préférentiels d'impôt sur le revenu des personnes physiques et d'impôt sur le capital qui sont considérés comme dommageables[1 ter];

1 ter ***Résolution du Parlement européen du 5 juin 2023 sur les leçons tirées de l'affaire des «Pandora Papers» et d'autres révélations, paragraphe 75.***

Or. en

Amendement 232
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 19 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 quater. rappelle également les résolutions du Parlement sur la réforme

de la liste des paradis fiscaux et sur la réforme de la politique de l'Union en matière de pratiques fiscales dommageables (y compris la réforme du groupe «Code de conduite»)[1 quarter]; invite le Conseil à relancer les discussions sur une réforme globale du code et à mettre en œuvre les recommandations du Parlement, notamment pour tenir compte du fait que plusieurs États membres disposent de listes noires plus complètes que l'Union dans son ensemble, ce qui ajoute à la complexité et à la fragmentation du système;

[1 quarter] ***Résolution du Parlement européen du 21 janvier 2021 sur la réforme de la liste des paradis fiscaux de l'Union européenne; Résolution du Parlement européen du 7 octobre 2021 sur la réforme de la politique de l'Union en matière de pratiques fiscales dommageables (y compris la réforme du groupe «Code de conduite»).***

Or. en

Amendement 233
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe -20 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	-20. souligne que, selon l'OCDE, les incitations fiscales sont un instrument politique de soutien à l'innovation largement utilisé et économiquement significatif dans la plupart des pays membres de l'OCDE et dans plusieurs autres grandes économies; souligne que 34 des 38 pays de l'OCDE ont accordé un allègement fiscal pour les dépenses de R&D en 2024, notamment la plupart des États membres; note que la conception

des mesures d'allègement fiscal diffère considérablement d'un pays à l'autre[1 bis];

1 bis

https://www.oecd.org/fr/data/insights/statistical-releases/2025/04/rd-tax-incentives-continue-to-outpace-other-forms-of-government-support-for-rd-in-most-countries.html

Or. en

Amendement 234
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe -20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	-20 bis. estime que les gouvernements devraient veiller à ce que les régimes d'incitation fiscale en faveur de la R&D offrent un bon rapport qualité-prix, grâce à une évaluation régulière et rigoureuse, fondée sur des données de haute qualité au niveau de l'entreprise; souligne que les régimes fiscaux favorables aux brevets ne stimulent généralement pas la R&D et peuvent plutôt être utilisés comme un instrument de transfert de bénéfices, entraînant d'importantes pertes de revenus[1 ter];

1 ter ***Commission européenne, R&D tax incentives How to make them most effective? (Incitations fiscales en faveur de la R&D: Comment les rendre plus efficaces), septembre 2017, p. 14.***

Or. en

Amendement 235

Fernand Kartheiser

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite ***la Commission*** à mener de nouvelles études sur les effets des incitations fiscales en faveur de la recherche et du développement (R&D) et de l'innovation pour ce qui est de renforcer la compétitivité européenne sur la scène mondiale, conformément aux propositions du rapport Draghi; appelle de ses vœux un renforcement de la coopération et de la confiance entre les États membres, en promouvant des conditions de concurrence équitables pour le commerce électronique, les services numériques et d'autres secteurs à croissance rapide;	20. invite ***les États membres*** à mener de nouvelles études sur les effets des incitations fiscales en faveur de la recherche et du développement (R&D) et de l'innovation pour ce qui est de renforcer la compétitivité européenne sur la scène mondiale, conformément aux propositions du rapport Draghi; appelle de ses vœux un renforcement de la coopération et de la confiance entre les États membres, en promouvant des conditions de concurrence équitables pour le commerce électronique, les services numériques et d'autres secteurs à croissance rapide;

Or. en

Amendement 236
Kira Marie Peter-Hansen

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite la Commission à ***mener de nouvelles études sur les effets des*** incitations fiscales ***en faveur de la recherche et du développement (R&D) et de l'innovation pour ce qui est de renforcer*** la compétitivité européenne sur la scène mondiale, conformément aux propositions du rapport Draghi; ***appelle de ses vœux un renforcement de la coopération et de la confiance entre les États membres, en promouvant des conditions de concurrence équitables pour le commerce électronique, les services numériques et d'autres secteurs à***	20. invite la Commission à ***créer un cadre européen pour les*** incitations fiscales ***en faveur des entreprises afin de simplifier les incitations fiscales dans l'Union et de veiller à leur bonne conception pour atteindre les objectifs politiques fixés sans éroder les recettes fiscales pour renforcer*** la compétitivité européenne sur la scène mondiale, conformément aux propositions du rapport Draghi; ***note que les différences en matière d'incitations fiscales dans l'Union contribuent à l'hétérogénéité et à la fragmentation inefficace des écosystèmes d'innovation dans l'Union;***

croissance rapide;

invite la Commission à réaliser une étude sur les effets de la mise en œuvre du pilier 2 sur les incitations fiscales dans l'Union, en particulier celles en faveur de la recherche et du développement (R&D); ***et de l'innovation; observe que, selon les derniers chiffres[24 bis] publiés par l'OCDE, près de 55 % du soutien total apporté à la R&D des entreprises dans la zone de l'OCDE prend la forme d'incitations fiscales;***

[24 bis] https://data-explorer.oecd.org/vis?lc=en&df[ds]=dsDisseminateFinalDMZ&df[id]=DSD_RDTAX@DF_RDTAX&df[ag]=OCDE.STI.STP&dq=.A..PT_B1GQ..&pd=2015,&to[TIME_PERIOD]=false&pg=0&mc_cid=925ebbaf6e&mc_eid=c21efa1830

Or. en

Amendement 237
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite la Commission à mener de nouvelles études sur les effets des incitations fiscales en faveur de la recherche et du développement (R&D) et de l'innovation pour ce qui est de renforcer la compétitivité européenne sur la scène mondiale, conformément aux propositions du rapport Draghi; appelle de ses vœux un renforcement de la coopération et de la confiance entre les États membres, en promouvant des conditions de concurrence équitables pour le commerce électronique, les services numériques et d'autres secteurs à croissance rapide;	20. invite la Commission à mener de nouvelles études sur les effets ***et le rapport coût/efficacité*** des ***différents types d'***incitations fiscales en faveur de la recherche et du développement (R&D) et de l'innovation pour ce qui est de renforcer la compétitivité européenne sur la scène mondiale, conformément aux propositions du rapport Draghi; ***invite la Commission à poursuivre l'évaluation des effets externes de ces incitations dans d'autres États membres, des risques d'évasion fiscale et de leur impact global sur le marché intérieur;*** appelle de ses vœux un renforcement de la coopération et de la confiance entre les États membres, en

promouvant des conditions de concurrence équitables pour le commerce électronique, les services numériques et d'autres secteurs à croissance rapide;

Or. en

Amendement 238
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite la Commission à mener de nouvelles études sur les effets des incitations fiscales en faveur de la recherche et du développement (R&D) et de l'innovation pour ce qui est de renforcer la compétitivité européenne sur la scène mondiale, conformément aux propositions du rapport Draghi; appelle de ses vœux un renforcement de la coopération et de la confiance entre les États membres, en promouvant des conditions de concurrence équitables pour le commerce électronique, les services numériques et d'autres secteurs à croissance rapide;	20. invite la Commission à mener de nouvelles études sur les effets des incitations fiscales en faveur de la recherche et du développement (R&D) et de l'innovation pour ce qui est de renforcer la compétitivité européenne sur la scène mondiale, conformément aux propositions du rapport Draghi***, et l'invite à examiner des mécanismes tels que les crédits d'impôt cessibles pour améliorer l'accessibilité et l'efficacité de ces incitations, en particulier pour les jeunes entreprises et les sociétés partiellement assujetties à l'impôt***; appelle de ses vœux un renforcement de la coopération et de la confiance entre les États membres, en promouvant des conditions de concurrence équitables pour le commerce électronique, les services numériques et d'autres secteurs à croissance rapide;

Or. en

Amendement 239
Billy Kelleher, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite la Commission à mener de nouvelles études sur les effets des incitations fiscales en faveur de la recherche et du développement (R&D) et de l'innovation pour ce qui est de renforcer la compétitivité européenne sur la scène mondiale, conformément aux propositions du rapport Draghi; appelle de ses vœux un renforcement de la coopération et de la confiance entre les États membres, en promouvant des conditions de concurrence équitables pour le commerce électronique, les services numériques et d'autres secteurs à croissance rapide;	20. invite la Commission à mener de nouvelles études sur les effets des incitations fiscales en faveur de la recherche et du développement (R&D) et de l'innovation pour ce qui est de renforcer la compétitivité européenne sur la scène mondiale, conformément aux propositions du rapport Draghi; ***demande instamment aux États membres d'examiner les avantages potentiels d'une meilleure coordination et d'une plus grande cohérence en matière d'incitations fiscales à l'innovation afin d'encourager les collaborations et les projets transfrontaliers; souligne qu'il serait prudent d'aligner les incitations à l'innovation et à la R&D sur les incitations à l'investissement;*** appelle de ses vœux un renforcement de la coopération et de la confiance entre les États membres, en promouvant des conditions de concurrence équitables pour le commerce électronique, les services numériques et d'autres secteurs à croissance rapide;
	Or. en

Amendement 240
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. souligne que l'innovation est un moteur essentiel de la croissance économique, de la compétitivité mondiale et du bien-être; souligne que l'un des principaux objectifs de l'Union devrait être de stimuler les investissements en R&D; note qu'en raison du contexte économique et géopolitique actuel, les États membres devraient avoir la

possibilité d'adopter des mesures incitatives ciblées qui stimulent l'investissement et la croissance et renforcent la compétitivité européenne sur la scène internationale, conformément aux propositions du rapport Draghi; réclame une plus grande disponibilité des incitations fiscales, telles que des allègements fiscaux importants, des crédits, des amortissements accélérés et des super-déductions[1 bis]; demande, à cet égard, à la Commission d'émettre des recommandations et d'intégrer correctement les incitations fiscales, y compris celles liées à la R&D, dans le cadre du pilier 2;

[1 bis] ***Audition publique, «Simplification and transparency: Role of simplified tax policy to encourage growth, job creation, competitiveness and cross-border business within the EU» (Simplification et transparence: le rôle de la politique fiscale simplifiée pour encourager la croissance, la création d'emplois, la compétitivité et les activités transfrontalières au sein de l'Union), https://www.europarl.europa.eu/cmsdata/290198/Christiana%20HJI%20Panayi%20-%20Statement.pdf***

Or. en

Amendement 241
Niels Fuglsang, Matthias Ecke, Bruno Gonçalves, Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. invite instamment la Commission à réexaminer la portée de l'action de l'Union en matière de fiscalité équitable de l'économie numérique à la lumière des récents développements politiques dans le

cadre du pilier 2 de l'OCDE; rappelle que la fragmentation des régimes fiscaux des services numériques dans les États membres risque de porter atteinte au marché intérieur et d'ajouter à la complexité et à l'incertitude juridique; demande que soit réexaminée la question d'une taxe européenne sur le numérique qui garantisse une approche commune de la taxation du secteur numérique et renforce la compétitivité mondiale de l'Union en assurant une sécurité juridique et des conditions de concurrence équitables pour les entreprises numériques opérant au sein de l'Union;

Or. en

Amendement 242
Billy Kelleher, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. rappelle les engagements de l'Union en matière de changement climatique[1 bis] et le soutien continu du Parlement à ces objectifs; souligne le caractère ambitieux, mais nécessaire, de ces objectifs et rappelle l'estimation de la Commission selon laquelle 477 milliards d'euros d'investissements écologiques supplémentaires sont nécessaires chaque année pour permettre à l'Union de respecter ses engagements en matière de changement climatique[1 ter]; demande instamment, dans ce contexte, à la Commission et aux États membres d'examiner les avantages potentiels des incitations fiscales pour les investissements écologiques; note que ces mesures ne devraient pas cibler uniquement certains secteurs, de manière à encourager une transition plus générale vers des activités économiques plus

durables;

[1 bis] ***Loi européenne sur le climat, (Règlement [UE] 2021/1119.***

[1 ter] ***Commission européenne, document de travail des services de la Commission, 2023, Investment needs assessment and funding availabilities to strengthen EU's Net-Zero technology manufacturing capacity (Évaluation des besoins en investissement et disponibilités des fonds pour renforcer les capacités de production de technologies «zéro net» de l'Union) https://single-market-economy.ec.europa.eu/system/files/2023-03/SWD_2023_68_F1_STAFF_WORKING_PAPER_EN_V4_P1_2629849.PDF***

Or. en

Amendement 243
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. souligne l'importance d'assurer la pleine compatibilité des incitations fiscales avec le cadre des aides d'État actuelles de l'Union; souligne la valeur du cadre des aides d'État de l'Union pour ce qui est de préserver une concurrence loyale au sein du marché intérieur et de garantir la sécurité juridique et des conditions de concurrence équitables pour tous les États membres; note l'analyse en cours par la Commission d'outils tels que les crédits d'impôt cessibles, en vue de soutenir l'investissement sans compromettre l'égalité des conditions de concurrence;

Or. en

Amendement 244
Kira Marie Peter-Hansen

Proposition de résolution
Sous-titre 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Taxation de l'énergie

Or. en

Amendement 245
Kira Marie Peter-Hansen

Proposition de résolution
Paragraphe -21 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	-21. invite le Conseil à parvenir enfin à un accord ambitieux sur la révision des taux d'imposition minimaux sur les produits énergétiques, qui sont dépassés; souligne les recommandations du rapport Draghi[25 bis] visant à réduire le coût de la consommation d'électricité afin de renforcer notre compétitivité et d'accélérer la transition;
	25 bis
	https://commission.europa.eu/document/download/ec1409c1-d4b4-4882-8bdd-3519f86bbb92_en?filename=The%20future%20of%20European%20competitiveness_%20In-depth%20analysis%20and%20recommendations_0.pdf

Or. en